

Saran, le 28/10/2022



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2022

- Un exemplaire papier du procès-verbal est disponible au secrétariat général et publié sur le site de la ville <https://www.ville-saran.fr> dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.
- Informations au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs au Maire.
- *Installation de Monsieur Michel SIMION, conseiller municipal, suite à la démission de Madame Sylvie CRINON, conseillère municipale.*

### **Maryvonne Hautin :**

*Officialise le remplacement de Madame Crinon, conseillère municipale démissionnaire, par Monsieur Michel Simion. Elle ajoute qu'elle a réellement apprécié la collaboration et l'investissement de Madame Crinon pendant son mandat.*

### **Direction générale des services**

DGS2210\_150 - Composition des commissions municipales - mise à jour

DGS2210\_151 - Désignation d'un conseiller - correspondant communal de la défense nationale et incendie et secours

### **Cabinet du maire et des élus**

ELU2210\_152 - Dérogations au repos dominical dans les commerces pour 2023

### **Direction des finances**

DFI2210\_153 - Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 - modification

DFI2210\_154 - Décision modificative n° 2 - Ville de Saran

DFI2210\_155 - Décision modificative n° 1 - Lotissement Les Tulipes

DFI2210\_156 - Décision modificative n° 1 - Foyer Georges Brassens

DFI2210\_157 - Décision modificative n° 1 - Lotissement La Motte Pétrée

### **Direction des ressources**

DRE2210\_158 - Désignation des conseillers municipaux appelés à siéger à la Commission Administrative Paritaire, au Comité Technique, au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail - mise à jour

DRE2210\_159 - Création d'emploi

DRE2210\_160 - Tarifs des vacances 2023 pour les animateurs

**Direction de l'éducation et des loisirs**

DEL2210\_161 - Convention Territoriale Globale de services aux familles 2022-2026 - CAF du Loiret

DEL2210\_162 - Approbation du règlement de la piste du Club Mécanique

**Direction de l'aménagement**

DAM2210\_163 - Fixation des prix de vente des terrains de la 2ème tranche du lotissement d'activités artisanales de la Motte Pétrée

Le quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal a été convoqué, en séance ordinaire fixée au **VENDREDI VINGT ET UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX**, à dix-neuf heures à la Mairie.

LE VINGT ET UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI, À DIX-NEUF HEURES, À LA MAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MADAME HAUTIN, MAIRE.

Etaient présents :

Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, Mme HAMON, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. BOISSET, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme PREVOT, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, M. SIMION, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. DUFOUR (Mandataire Mme MORIN),  
Mme BOUCHER (Mandataire M. BOISSET),  
M. BADONI (Mandataire Mme HAUTIN),  
M. BOUCHAJRA (Mandataire M. BOCHE),  
Mme ZAGHOUANI (Mandataire Mme PREVOT),  
Mme LALOUE-BIGOT (Mandataire M. FROMENTIN),  
Mme CHAIR (Mandataire Mme EL OUAROUDI),  
M. GALLOIS (Mandataire Mme DE CARVALHO).

Etaient absents excusés :

M. VANNEAU, Mme BIKONDI, Mme SEBENE.

Secrétaire(s) de séance : Romain SUZZARINI

Le Maire,



Le(s) secrétaire(s) de séance





## INFORMATIONS

### Décisions prises en vertu des délégation de pouvoirs du Maire

(Délibération n°DGS2205\_060 du 20 mai 2022)

#### CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2022

N°	Date	OBJET DE LA DECISION
DRE220916_194	20/09/22	Attribution aux titulaires de l'accord-cadre du lot n°2 fourniture et acheminement d'électricité
	Prestataire	EDF DCTS Grand-Centre 71 avenue Edouard Michelin 37200 TOURS TOTAL ENERGIES 2 bis rue Louis Armand 75015 PARIS
	Montant	montant maximum de 5 200 000 € HT
DRE220916_193	21/09/22	Attribution aux titulaires de l'accord-cadre du lot n°1 fourniture et acheminement de gaz naturel
	Prestataire	SAS GAZ DE BORDEAUX 6 Place Ravezies 33075 BORDEAUX Cedex EDF DCTS Grand-Centre 71 avenue Edouard Michelin 37200 TOURS TOTAL ENERGIES 2 bis rue Louis Armand 75015 PARIS
	Montant	montant maximum de 4 200 000 €
DAM220913_192	27/09/22	24h de la biodiversité 2022
	Prestataire	Sarl A.P.I. - 375, rue du Château d'eau - 45 560 SAINT-DENIS-EN-VAL
	Montant	226,80 € TTC
DST220919_195	27/09/22	Maintenance de l'horloge et des cloches de l'église du Bourg
	Prestataire	DENIZET ELECTRO HORLOGERIE - 245 rue du Bourg - 45520 GIDY
	Montant	240.00 € TTC
DRE220919_196	27/09/22	Formation Continue PSE1 - GOULOUMES Mylène - 05/12/2022
	Prestataire	FFSS 45 - SECOURISTES DU LOIRET - 331 RUE D'ALSACE - 45160 OLIVET
	Montant	129.00€
DSP220919_197	27/09/22	Renouvellement de concession de terrain au cimetière du Bourg
	Prestataire	Madame Isabelle FRANÇOIS née LONGUET
	Montant	129,00 € TTC
DRE220922_199	27/09/22	Formation CACES R482 CAT C1 - NUNES DAVID

		- 26 ET 29/09/2022
	Prestataire	CFP MALUS 45 - 35 AVENUE DE PIERRELETS - ZA LES PIERRELETS - 45380 CHAINGY
	Montant	542.75€ TTC
DRE220923_200	27/09/22	Formation PRAP IBC - SPI FORMATION - 10 ET 11/2022
	Prestataire	SPI FORMATION - CHRISTOPHE MARCHND - 4 RUE DE L'ISLE - 41190 HERBAULT
	Montant	2500.00€ TTC
DRE220926_201	27/09/22	Attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de carburants en vrac
	Prestataire	TOTAL ENERGIES NORD OUEST - agence d'Orléans 27 avenue André Marie Ampère 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
	Montant	80678,00 € HT
DRE220926_202	27/09/22	Règlement du sinistre ORLEANS METROPOLE/CTM SARAN
	Prestataire	MAIF 200 AVENUE SALVADOR ALLENDE 79038 NIORT CEDEX 9
	Montant	3737.47€
DEL220926_204	29/09/22	Contrat de location - 8 octobre - MADOM
	Prestataire	ENTREPRISE MADOM - Village Hérat - 36160 VIGOULANT
	Montant	516.60€
DST220929_207	30/09/22	Construction groupe scolaire Les Parrières - Etudes géotechniques complémentaires
	Prestataire	HYDROGEOTECHNIQUE CENTRE - Agence Val de Loire - 5 rue de Rochefort - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
	Montant	15 900.00 € TTC
DEL220926_205	04/10/22	Convention de prestation technique - Sept 2022 Août 2023 - TTN
	Prestataire	THEATRE DE LA TETE NOIRE - 144 Ancienne Route de Chartres - 45770 SARAN
	Montant	
DEL221003_210	06/10/22	Convention intervention - 6 octobre 2022 - Prévention routière
	Prestataire	PREVENTION ROUTIERE - 18 Rue St Paul 45000 ORLEANS
	Montant	350,00€

DEL221003_211	06/10/22	Convention poste de secours - 8 octobre 2022 - Croix Blanche
	Prestataire	CROIX BLANCHE - 262, Rue de la Chenille 45770 SARAN
	Montant	350,00€
DEL221003_212	06/10/22	Convention démonstration - 8 octobre 2022 - Stunt Orleans
	Prestataire	ASSOCIATION STUNT ORLEANS - 11 Rue des Goulets - 45140 INGRE
	Montant	600,00€
DAM220926_203	10/10/22	Convention d'occupation précaire d'un terrain nu à usage professionnel
	Prestataire	STEPHAN Lucie - 77 allée Marcel Paul 45770 SARAN
	Montant	80,00€ TTC
DEL221005_213	10/10/22	Contrat de cession - 23 novembre - Mahmoud Cherfi
	Prestataire	LALE ET KINO PRODUCTION - 11, Avenue Jean Zay 31200 Toulouse
	Montant	3563.80€
DAS220929_206	11/10/22	Contrat de prestation avec Maria GUERIN, orthophoniste
	Prestataire	Madame Maria GUERIN - 839 rue des Bordes 45770 SARAN
	Montant	166.00€
DRE220930_208	11/10/22	Attribution de l'accord-cadre pour la fourniture de produits chimiques
	Prestataire	HAUTE PERFORMANCE CHIMIE - ZAC DES EPALITS - 42610 SAINT ROMAIN LE PUY
	Montant	montant maximum de 100 000 € HT
DEL221007_214	11/10/22	Annule et remplace DEL220117_002 - 22 octobre - Halima Hamdane
	Prestataire	HALIMA HAMDANE - 128, Rue des Couronnes - 75020 PARIS
	Montant	550€
DEL221007_215	11/10/22	Convention mise a disposition - 8 octobre 2022 - Nicolas Crozier
	Prestataire	Nicolas CROZIER - 75, Rue du Veau - 45770 SARAN
	Montant	0€
DEL220921_198	06/10/22	Convention de prestations de services - Septors

	Pro Handball 45 - saison 2022/2023
Prestataire	SAS PRO HANDBALL 45 - PARC D'ACTIVITES LES VALLEES RN20 - 45770 SARAN
Montant	33073.50€ HT



## Décisions :

### **Gérard Vesques :**

*Questionne sur le marché de fourniture de gaz de ville attribué à Total Energie pour 4,2 millions d'euros pour savoir s'il s'agit d'une proposition intéressante aujourd'hui ?*

### **Olivier Cirotteau :**

*Dit qu'il s'agit de l'attribution d'un accord cadre à plusieurs fournisseurs dont Total Energie. La commune passe ensuite des marchés dits « subséquents » : le gaz a été déclaré infructueux, et l'électricité a été attribuée à EDF.*

### **Maryvonne Hautin :**

*Ajoute que le budget énergie sera multiplié par trois en 2023, malgré les économies qu'il va falloir faire. Dans ces conditions elle s'interroge sur l'hypothèse du vote d'un budget 2023 en déséquilibre. Elle ne peut se résoudre à fermer la piscine. Des pistes d'économies sont actuellement travaillées avec les services techniques, les élus, tout en sollicitant les associations. Elle pointe ici le risque de mort des communes qui est peut être voulu.*

## **COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - MISE À JOUR**

**VILLE DE SARAN**  
**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**  
**N° DGS2210\_150**

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Ces commissions ont un rôle consultatif.

Chaque groupe d'élus dispose d'au moins un siège dans chaque instance, afin que la composition de chaque commission reflète les sensibilités du conseil municipal.

Seuls les élus désignés reçoivent une convocation aux commissions. Pour autant, chaque commission est ouverte à tout élu.

Madame Sylvie CRINON a récemment démissionné de sa fonction de conseillère municipale. Elle est remplacée par Monsieur Michel SIMION.

La participation des nouveaux conseillers aux commissions consultatives municipales doit être fléchée.

Selon l'article L. 2121-21 du CGCT, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.* ».

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Forme ainsi qu'il suit les différentes commissions municipales :

<b>COMMISSION AMÉNAGEMENT-URBANISME</b>	Maryvonne HAUTIN, Julien BADONI, Alexis BOCHE, Khaled BOUCHAJRA, Aziza CHAIR, Philippe DOLBEAULT, François MAMET, José SANTIAGO, Christian FROMENTIN, Fanny PREVOT, Romain SUZZARINI, Mathieu GALLOIS, Fabrice BOISSET, Gérard VESQUES.
<b>COMMISSION FINANCES</b>	Sylvie DUBOIS, Maryvonne HAUTIN, François MAMET, Josette SICHAULT, Alexis BOCHE, Julien BADONI, José SANTIAGO, Christian FROMENTIN, Aziza CHAIR, Evelyne SAVOY, Mathieu GALLOIS, Fabrice BOISSET, Jean Paul VANNEAU, Catherine HAMON, Philippe DUFOR.
<b>COMMISSION ENFANCE – PERISCOLAIRE SCOLAIRE</b>	Aziza CHAIR, Maryvonne HAUTIN, Nadia EL OUAROUDI, Thierry BERTHELEMY, Marie-Lise LALOUE-BIGOT, Gwennaëlle BOUCHER, Julien BADONI, Marie DE CARVALHO, Evelyne SAVOY, Philippe DOLBEAULT, Fabrice BOISSET, Michel SIMION, Esther SEBENE.
<b>COMMISSION CULTURE</b>	Jean-Paul VANNEAU, Maryvonne HAUTIN, Patricia BIKONDI, Evelyne SAVOY, Julien BADONI, Aziza CHAIR, Marie DE CARVALHO, Fabrice BOISSET, Patricia MORIN

<b>COMMISSION SENIORS – PETITE ENFANCE</b>	Josette SICAUT, Maryvonne HAUTIN, Armelle GELOT, Catherine HAMON, Thierry BERTHELEMY, Gwennaëlle BOUCHER, Christian FROMENTIN, Marie DE CARVALHO, Sylvie DUBOIS, Michel SIMION, Claude VANTHOURENHOUT.
<b>COMMISSION SANTE - HANDICAP</b>	Catherine HAMON, Fanny PREVOT, Olivier RENOU, Mathieu GALLOIS, Patricia BIKONDI, Armelle GELOT, Christian FROMENTIN, Julien BADONI, Thierry BERTHELEMY, Aziza CHAIR, Marie DE CARVALHO, Marie-Lise LALOUE-BIGOT, Fabrice BOISSET, Josette SICAUT, Philippe DOLBEAULT, Patricia MORIN, Esther SEBENE.
<b>COMMISSION ACCESSIBILITE</b>	Catherine HAMON, Maryvonne HAUTIN, Fanny PREVOT, Josette SICAUT, Julien BADONI, Olivier RENOU, José SANTIAGO, Christian FROMENTIN, Nadia EL OUAROUDI, Armelle GELOT, Fabrice BOISSET, Mathieu GALLOIS, Philippe DUFOR.
<b>COMMISSION SPORT</b>	Fabrice BOISSET, Maryvonne HAUTIN, Olivier RENOU, Josette SICAUT, Khaled BOUCHAJRA, José SANTIAGO, Christian FROMENTIN, Marie DE CARVALHO, Philippe DOLBEAULT, Gérard VESQUES.
<b>COMMISSION TECHNIQUE - ENVIRONNEMENT</b>	José SANTIAGO, Maryvonne HAUTIN, Philippe DOLBEAULT, Romain SUZZARINI, Josette SICAUT, Armelle GELOT, Julien BADONI, Christian FROMENTIN, Fanny PREVOT, Mathieu GALLOIS, Esther SEBENE.
<b>COMMISSION RESTAURATION – ENTRETIEN DES LOCAUX</b>	Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN, Marie-Lise LALOUE-BIGOT, Josette SICAUT, Armelle GELOT, Julien BADONI, José SANTIAGO, Fanny PREVOT, Mathieu GALLOIS, Gérard VESQUES.
<b>COMMISSION RELAIS DE QUARTIERS – PIJ - JEUNESSE</b>	Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Hoirda ZAGHOUANI, Gwennaëlle BOUCHER, Marie DE CARVALHO, Khaled BOUCHAJRA, Josette SICAUT, Thierry BERTHELEMY, Julien BADONI, Catherine HAMON, Fabrice BOISSET, Aziza CHAIR, Jean-Paul VANNEAU, Patricia MORIN.
<b>COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – VIE DES QUARTIERS - CITOYENNETE</b>	Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Hoirda ZAGHOUANI, Gwennaëlle BOUCHER, Marie DE CARVALHO, Khaled BOUCHAJRA, Josette SICAUT, Thierry BERTHELEMY, Julien BADONI, Catherine HAMON, Aziza CHAIR, Gérard VESQUES, Patricia MORIN.

-.-

**Michel Simion :**

*Se propose pour participer aux commissions de finances.*

**Maryvonne Hautin :**

*Rappelle la possibilité pour tout conseiller de venir à toute commission municipale.*

**Gérard Vesques :**

*Ajoute que Monsieur Simion remplacera Madame Crinon dans les commissions « enfance-périscolaire-scolaire » et « petite enfance ».*

**Maryvonne Hautin :**

*Ajoute que Monsieur Simion siégera à la suite de Madame Crinon dans les instances paritaires du personnel.*

**Gérard Vesques :**

*Sollicite le nouveau calendrier annuel des commissions.*

**Olivier Cirotteau :**

*Lui répond qu'il est en préparation.*

-----

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## **DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER - CORRESPONDANT COMMUNAL DE LA DÉFENSE NATIONALE ET INCENDIE ET SECOURS**

VILLE DE SARAN  
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
N° DGS2210\_151

Le ministère de la défense sollicite les communes pour la désignation de correspondants communaux. Parallèlement, le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 crée les conseillers municipaux correspondants incendie et secours.

La délégation militaire départementale du Loiret contribue à l'animation du réseau des correspondants communaux de défense, dont les missions ont été précisées par circulaires ministérielles du 26/10/2001 et du 18/02/2002 ainsi que par des instructions ministérielles. Le correspondant de défense participe aux actions de sensibilisation des administrés aux questions de défense, relaie l'actualité, entretient le devoir de mémoire, tout en étant l'interlocuteur privilégié des autorités.

Le correspondant incendie et secours contribue aussi aux actions de sensibilisation et de prévention en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

C'est ainsi qu'il convient de désigner un correspondant communal de défense - incendie et secours au sein du conseil municipal.

Sur proposition du bureau municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désigne Monsieur José Santiago correspondant communal de défense – incendie et secours.

-----  
*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## **DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES POUR 2023**

VILLE DE SARAN  
CABINET DU MAIRE ET DES ÉLUS  
N° ELU2210\_152

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a profondément modifié le régime des dérogations au repos dominical des salariés.

Cette loi souligne que pour les commerces de détail alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup>, si un jour férié est travaillé (sauf pour le 1er mai), il est déduit des dimanches désignés par le maire, dans la limite de trois.

Avant de prendre un arrêté permettant de déterminer avant le 31 décembre, les dates des dérogations au repos dominical envisagées par branche d'activité pour l'année 2023, le maire doit consulter, pour avis, le Conseil municipal, sur le nombre d'ouvertures qui sera autorisé pour l'ensemble des commerces.

Considérant qu'aucun secteur de la ville de Saran n'appartient à une zone touristique internationale, à une zone touristique ou à une zone commerciale caractérisée par une demande potentielle élevée ou par la proximité d'une zone frontalière,

Considérant que déroger au repos dominical ne doit pas devenir la règle commune et qu'il convient d'en limiter l'usage,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve pour 2023 : 8 dérogations pour les commerces de détail alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup>, et 5 dimanches pour les autres commerces.

- Propose pour l'année 2023, les dates de dérogation par branche d'activité comme suit :

. commerces de détail alimentaire d'une surface de vente supérieure à 400 m<sup>2</sup> : les 8 dimanches sont : le 15 janvier, le 25 juin, le 03 septembre, le 26 novembre, le 03 décembre, le 17 décembre, le 24 décembre, 31 décembre

. concessions automobiles : les 5 dimanches sont : le 15 janvier, le 12 mars, le 11 juin, le 17 septembre et le 15 octobre,

. commerces de mobilier : les 5 dimanches sont : le 15 janvier, le 22 janvier, le 19 novembre, le 26 novembre et le 03 décembre.

. pour l'ensemble des autres branches : les 5 dimanches sont : le 03 décembre, le 10 décembre, le 17 décembre et le 24 décembre, le 31 décembre.

-----

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## **FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023 - MODIFICATION**

VILLE DE SARAN  
DIRECTION DES FINANCES  
Comptabilité  
N° DFI2210\_153

Par une délibération n° DFI2205\_056 du 20 mai 2022, le conseil municipal s'est prononcé sur la mise en œuvre de la nomenclature M57 pour le vote des budgets communaux suivants : budget principal et budgets annexes des différents lotissements.

Suite à une erreur dans le tableau des durées d'amortissement des immobilisations annexé à la délibération N°DFI2206\_097 du 27 juin 2022, il est proposé de reprendre cette dernière.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements en matière d'amortissement des immobilisations qui peuvent être :

### **Principe général :**

Une immobilisation est amortissable lorsque son usage attendu est limité dans le temps. L'amortissement consiste dans l'étalement, sur la durée probable d'utilisation, de la dépréciation du bien, de la valeur de l'immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

### **Champ d'application des amortissements :**

Le passage à l'instruction comptable M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements. Ainsi, le champ d'application des amortissements des communes et de leurs établissements publics reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT.

Dans ce cadre, les communes doivent procéder à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- Des œuvres d'art
- Des terrains
- Des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation
- Des immobilisations remises en affectation ou à disposition
- Des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbustes et d'arbres)
- Des immeubles non productifs de revenus

Les communes n'ont pas l'obligation d'amortir les bâtiments publics, les réseaux et installations de voirie.

En outre, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, à l'exception :



- des frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans
- des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de cinq ans ;
- des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;
- des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas d'échec du projet d'investissement ;
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
  - 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
  - 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
  - 40 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : ligne TGV, logement social, réseaux très haut débit...).

Pour rappel, la collectivité avait délibéré sur les durées d'amortissement des subventions versées dans la délibération N°DFI 1809\_134 du 14 septembre 2018.

Pour les autres catégories de dépenses, les durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation. Il est proposé de conserver les durées d'amortissement qui étaient appliquées en M14 sur la ville de SARAN (cf délibération N° 2014.276 du 12 décembre 2014) car ces durées d'amortissement correspondent effectivement aux durées habituelles d'utilisation des biens concernés. sauf pour les comptes 21538 en M57 (anciennement 21531 et 21532 en M14) qui ne sont plus obligatoirement amortissables.

### **Calcul de l'amortissement de manière linéaire avec application du prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2023.**

L'instruction M57 pose le principe de l'amortissement d'immobilisation **au prorata temporis**. Cette disposition est une nouveauté puisque sous le régime de la nomenclature M14, la commune calculait le montant de ses dotations aux amortissements selon la règle de l'année pleine : début des amortissements au 1er janvier n+1 de l'année suivant la mise en service du bien.

L'amortissement prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation qui commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui sont attachés au bien. Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation sur l'année comme date de mise en service.

Ainsi, la date de début d'amortissement d'un bien acquis par plusieurs mandats successifs sera celle du dernier mandat (ou du titre dans le cadre d'une subvention reçue)

En revanche, la nomenclature autorise à déroger cette règle en continuant à amortir en « année pleine » pour certaines immobilisations dans la mesure où l'impact financier n'est pas significatif.

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et d'appliquer la règle dite « de l'année pleine » pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur à 500 € TTC.

Il est donc proposé que les biens de faible valeur soient amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant selon leur acquisition.

Enfin, pour avoir une meilleure correspondance entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable, les biens de faible valeur ne seront plus sortis de l'actif suivant leur année d'amortissement.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil municipal de :

- fixer les durées d'amortissements pour les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2023 comme convenu dans l'annexe jointe ;
- appliquer la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de leur date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2023 en retenant comme point de départ de l'amortissement la date d'émission du dernier mandat ;
- déroger à l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 500,00 € TTC ;

Vu la délibération n° DFI 2205-056 du 20 mai 2022 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances du 5 octobre 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Annule et remplace la délibération N°DFI2206\_097 du 27 juin 2022 fixant le mode de gestion des amortissements des immobilisations suite au passage à la M57.
- Fixe les durées d'amortissements pour les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2023 comme convenu dans l'annexe jointe.
- Applique la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2023 en retenant comme point de départ de l'amortissement la date d'émission du dernier mandat.
- Déroge à l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 500,00 € TTC.

--

**Sylvie Dubois :**

*Précise que le compte 2153 est sans amortissement en M57.*

-----

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## **DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - VILLE DE SARAN**

VILLE DE SARAN  
DIRECTION DES FINANCES  
N° DFI2210\_154

L'exécution du budget principal nécessite de procéder à des ajustements de crédits.

Vu l'avis de la commission de finances du 5 octobre 2022,

Vu l'avis du Bureau Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de modifier les crédits suivants inscrits sur l'exercice 2022.

--

**Gérard Vesques :**

*S'étonne que la facturation d'eau potable soit si tardive de la part de la métropole.*

-----

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*



<b>SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES – SERVICE AMENAGEMENT (URB)</b>				
21	2111	824	Terrains nus Analytique : <b>OPPORT</b> Acquisitions de terrains et bâtiments divers	-15 170,00
21	2111	824	Terrains nus Analytique : <b>MARMIT</b> Lieu dit « Les Marmittaines »	-27 930,00
21	2111	824	Terrains nus Analytique : <b>BREZE</b> Lieu dit Le Breuzeau	4 200,00
21	2111	824	Terrains nus Analytique : <b>FASSIE</b> Fassièrre	32 500,00
21	2111	824	Terrains nus Analytique : <b>GRDCLO</b> Lieu dit « Le grand clos »	200,00
21	2111	824	Terrains nus Analytique : <b>TOINOR</b> Lieu dit « Les Tois Nords »	700,00
21	2111	824	Terrains nus Analytique : <b>TORTEL</b> Lieu dit « La tortillerie »	5 500,00
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES – SERVICE BATIMENTS (BAT)</b>				
000000037	2313	411	Constructions Analytique : <b>SALLAN</b> Salle Jean Landré	31 000,00
20	2031	313	Frais d'études Analytique : <b>CHAPEL</b> Chapelle vieille des Aydes	5 500,00
21	2183	020	Matériel de bureau et matériel informatique Analytique : <b>GESTEC</b> Gestion technique des bâtiments	2 200,00
23	2313	413	Constructions Analytique : <b>CENNAU</b> Centre nautique	50 000,00
23	2315	412	Installations, matériel et outillage techniques Analytique : <b>STADE</b> Stade du bois joly	-20 000,00
23	2318	412	Autres immobilisations corporelles en cours Analytique : <b>STADE</b> Stade du bois joly	20 000,00
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES – SERVICE CITOYEN (CIT)</b>				
020	020	01	Dépenses imprévues Analytique : <b>BUDPAR</b> Budget participatif	-52 100,00
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES – SERVICE CULTURE (CLT)</b>				
27	2764	01	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé Analytique : <b>INSTR3</b> Achat Location – Vente instruments	1 385,00
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES – SERVICE ENVIRONNEMENT (JAR)</b>				
040	2312	026	Agencement et aménagement de terrain Analytique : <b>CIMBRG</b> Cimetière du Bourg	12 000,00
040	2312	823	Agencement et aménagement de terrain Analytique : <b>BUDPAR</b> Budget participatif	1 500,00
040	2315	823	Installations, matériel et outillage techniques Analytique : <b>BUDPAR</b> Budget participatif	22 000,00
21	2158	823	Autres installations, matériel et outillage techniques Analytique : <b>BUDPAR</b> Budget participatif	17 000,00
23	2312	026	Agencement et aménagement de terrain Analytique : <b>CIMBRG</b> Cimetière du Bourg	-25 000,00
23	2312	823	Agencement et aménagement de terrain Analytique : <b>BUDPAR</b> Budget participatif	25 000,00
23	2312	823	Agencement et aménagement de terrain Analytique : <b>BUDPAR</b> Budget participatif	10 000,00
23	2315	823	Installations, matériel et outillage techniques Analytique : <b>BUDPAR</b> Budget participatif	7 000,00
23	2312	823	Agencement et aménagement de terrain Analytique : <b>ARAGOR</b> Rue Louis Aragon	3 500,00
23	2318	823	Autres immobilisations corporelles en cours Analytique : <b>BUDPAR</b> Budget participatif	10 000,00
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES – SERVICE INSTALLATIONS SPORTIVES (INS)</b>				
21	2188	412	Autres installations, matériel et outillage techniques Analytique : <b>STADE</b> Stade du Bois Joly	580,00
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES – SERVICE MANIFESTATIONS MUNICIPALES (MAN)</b>				
21	2188	024	Autres installations, matériel et outillage techniques Analytique : <b>MANMUN</b> Manifestations municipales	2 600,00
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES – SERVICE RESTAURATION (RES)</b>				
21	2158	251	Autres installations, matériel et outillage techniques Analytique : <b>CUISAT</b> Cuisines Satellites	700,00
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				<b>84 865,00</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>				
<b>INVESTISSEMENT RECETTES – SERVICE BATIMENTS (BAT)</b>				
13	1323	413	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Département Analytique : <b>CENNAU</b> Centre Nautique	32 312,00
13	1323	414	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Département Analytique : <b>TENEXT</b> Tennis extérieurs	62 558,00
<b>INVESTISSEMENT RECETTES – SERVICE CULTURE (CLT)</b>				

27	2754	01	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé Analytique : <b>INSTR3</b> Achat Location – Vente instruments	1 875,00
<b>INVESTISSEMENT RECETTES – SERVICE FINANCES (FIN)</b>				
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement Analytique : <b>EXCEDE</b> Excédants, déficits, prélèvements	7 231,20
16	1641	01	Emprunts en euros Analytique : <b>DETTES</b> Dettes communales	-19 109,20
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>				<b>84 865,00</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE AMENAGEMENT (URB)</b>				
011	60611	71	Eau et assainissement Analytique : <b>JARFAM</b> Jardins familiaux	1 150,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE ANIMATIONS MUNICIPALES (ANI)</b>				
012	64131	024	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>FORUM2</b> Forum des associations – Personnel vacataire	110,00
65	6518	024	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires – Autres Analytique : <b>FORUMA</b> Forum des associations	400,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE BATIMENTS (BAT)</b>				
011	6042	020	Achats de prestations de service Analytique : <b>CENTEC</b> Centre technique municipal	4 350,00
011	60611	020	Eau et assainissement Analytique : <b>BATIME</b> Bâtiments communaux	180 000,00
011	60632	020	Fournitures de petit équipement Analytique : <b>GESTEC</b> Gestion technique des bâtiments	-2 200,00
011	64131	020	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>BATIM1</b> Bâtiment – Personnel non titulaire	10 000,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE CITOYEN (CIT)</b>				
011	611	524	Contrat de prestation de service Analytique : <b>CITOYE</b> Actions citoyennes	-1 400,00
012	64131	524	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>CIT0Y1</b> Actions citoyennes – Personnel non titulaire	590,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE COMMUNICATION (COM)</b>				
012	64131	023	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>COMMU2</b> Distributeurs de publications	10 000,00
67	6711	023	Intérêts moratoires et pénalités sur marché Analytique : <b>COMMUN</b> Communication	45,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE CULTURE (CLT)</b>				
011	6042	30	Achats de prestations de service Analytique : <b>ADMCLT</b> Administration service culturel	-900,00
011	60623	312	Alimentation Analytique : <b>EXPOS</b> Expositions	-50,00
011	6068	312	Autres matières et fournitures Analytique : <b>EXPOS</b> Expositions	-1 000,00
011	611	30	Contrats de prestations de service Analytique : <b>ADMCLT</b> Administration service culturel	-5 000,00
011	611	311	Contrats de prestations de service Analytique : <b>ECODAN</b> Ecole municipale de danse	-2 500,00
011	611	312	Contrats de prestations de service Analytique : <b>EXPOS</b> Expositions	-3 000,00
011	6135	30	Location mobilière Analytique : <b>ADMCLT</b> Administration service culturel	1 100,00
011	6257	30	Réceptions Analytique : <b>ADMCLT</b> Administration service culturel	-290,00
012	64131	311	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>ECOMU2</b> Ecole de musique – interventions extérieures	710,00
65	6574	30	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé Analytique : <b>ENCCLT</b> Encouragement à la culture	-2 157,00
65	6574	311	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé Analytique : <b>ENCCLT</b> Encouragement à la culture	-1 143,00
67	6745	30	Subventions aux personnes de droit privé Analytique : <b>ENCCLT</b> Encouragement à la culture	5 000,00
67	6745	311	Subventions aux personnes de droit privé Analytique : <b>ENCCLT</b> Encouragement à la culture	1 143,00
67	6745	313	Subventions aux personnes de droit privé Analytique : <b>ENCCLT</b> Encouragement à la culture	2 157,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE ENFANCE (ENF)</b>				
012	64131	421	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>ENFAN2</b> Enfance – Personnel vacataire	46 000,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE ELUS (ELU)</b>				
011	6237	021	Publications Analytique : <b>MUNICI</b> Maires et adjoints	-590,00
012	64131	021	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>MUNIC1</b>	1 500,00

Municipalité – Personnel non titulaire			
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE ENVIRONNEMENT (JAR)</b>			
011	6042	823	Prestations de service Analytique : <b>ESPVER</b> Espaces verts Eau et assainissement Analytique : <b>ESPVER</b> Espaces verts 22 000,00
011	60611	823	Contrats de prestations de service Analytique : <b>ESPVER</b> Espaces verts 30 000,00
011	611	823	Locations mobilières Analytique : <b>REGJAR</b> Travaux en régie – Service Environnement 1 500,00
012	64131	823	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>ESPVE1</b> Espaces verts – Personnel non titulaire 30 000,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE FINANCES (FIN)</b>			
011	611	01	Contrat de prestation de service Analytique : <b>DETTES</b> Dettes communales 2 160,00
65	66112	01	Intérêts – Rattachement des ICNE Analytique : <b>INTCNE</b> Intérêts courus non échus – Année N 1 000,00
014	739223	01	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales Analytique : <b>DOTETA</b> Dotation de l'Eat -21 420,00
023	023	01	Virement à la section d'investissement Analytique : <b>EXCEDE</b> Excédents, déficits, prélèvements 7 231,20
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE GARAGES (GAR)</b>			
011	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>VEHICU</b> Véhicules municipaux 5 000,00
012	64131	020	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>GARAG1</b> Garages municipaux – Personnel non titulaire 6 830,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE GRAND LIOT (LIO)</b>			
012	64131	423	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>LIOCE1</b> Centre Nature du Grand Liot – Personnel non titulaire 1 600,00
012	64131	423	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>LIOCE2</b> Centre Nature du Grand Liot – Personnel vacataire 3 770,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE INSTALLATIONS SPORTIVES (INS)</b>			
011	60632	412	Fournitures de petit équipement Analytique : <b>STADE</b> Stade du Bois Joly -580,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE JEUNESSE (JEU)</b>			
011	6032	422	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>ACTIJE</b> Activités jeunesse -1 000,00
011	6032	422	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>CLMECA</b> Club Mécanique 500,00
011	6032	422	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>FETVPT</b> Fête du Vilpot 300,00
011	6042	422	Prestations de service Analytique : <b>ACTIJE</b> Activités jeunesse -1 400,00
011	6042	422	Prestations de service Analytique : <b>CLMECA</b> Club Mécanique 4 100,00
011	6042	422	Prestations de service Analytique : <b>CLMECA</b> Club Mécanique -800,00
011	6042	422	Prestations de service Analytique : <b>FETVPT</b> Fête du Vilpot 480,00
011	60623	422	Alimentation Analytique : <b>ACTIJE</b> Activités jeunesse -2 000,00
011	60623	422	Alimentation Analytique : <b>FETVPT</b> Fête du Vilpot 3 820,00
011	60632	422	Fournitures de petit équipement Analytique : <b>ACTIJE</b> Activités jeunesse -1 000,00
011	6068	422	Autres matières et fournitures Analytique : <b>ACTIJE</b> Activités jeunesse -1 300,00
011	611	422	Contrats de prestations de service Analytique : <b>ACTIJE</b> Activités jeunesse -1 300,00
011	611	422	Contrats de prestations de service Analytique : <b>CLMECA</b> Club Mécanique 900,00
011	6135	422	Location mobilière Analytique : <b>ANQUA</b> Animations de quartier 830,00
65	6518	422	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Analytique : <b>FETVPT</b> Fête du Vilpot 125,00
012	64131	422	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>PERJE1</b> Jeunesse personnel horaires mensuel 60 000,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE MAGASIN (MAG)</b>			
011	60228	020	Autres fournitures consommables Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement 17 600,00
011	60228	020	Autres fournitures consommables Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement 1 200,00

011	60228	020	Autres fournitures consommables Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	5 500,00
011	60228	020	Autres fournitures consommables Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	5 000,00
011	60228	020	Autres fournitures consommables Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	-205,00
011	60228	020	Autres fournitures consommables Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	1 000,00
011	60228	020	Autres fournitures consommables Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	-1 000,00
011	60228	020	Autres fournitures consommables Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	500,00
011	60228	020	Autres fournitures consommables Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	300,00
011	60228	020	Autres fournitures consommables Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	650,00
011	60228	020	Autres fournitures consommables Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	16 070,00
<b>FUNCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE MANIFESTATIONS MUNICIPALES (MAN)</b>				
011	6032	024	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>MANMUN</b> Manifestions municipales	1 000,00
011	60632	024	Fournitures de petit équipement Analytique : <b>MANMUN</b> Manifestions municipales	-1 000,00
011	6135	024	Location mobilière Analytique : <b>MANMUN</b> Manifestions municipales	-2 600,00
012	64131	024	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>MANMU2</b> Personnel – Intervenants extérieurs	1 070,00
<b>FUNCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE ORLEANS METROPOLE ESPACE PUBLIC (OME)</b>				
012	6331	814	versement transport Analytique : <b>OMECL</b> Orléans Métropole Espace Public	-350,00
012	6332	814	Cotisations versees au FNAL Analytique : <b>OMECL</b> Orléans Métropole Espace Public	-100,00
012	6336	814	Cotisation Centre national et CDG de la fonction publique Analytique : <b>OMECL</b> Orléans Métropole Espace Public	-190,00
012	64111	814	Rémunérations du personnel – Rémunérations principale Analytique : <b>OMECL</b> Orléans Métropole Espace Public	-19 230,00
012	64112	814	NBI, supplément familial et indemnité de résidence Analytique : <b>OMECL</b> Orléans Métropole Espace Public	-30,00
012	64118	814	Autres indemnités Analytique : <b>OMECL</b> Orléans Métropole Espace Public	-3 370,00
012	6451	814	Cotisations à l'URSSAF Analytique : <b>OMECL</b> Orléans Métropole Espace Public	-2 970,00
012	64531	814	Cotisations Caisse de retraite CNRACL Analytique : <b>OMECL</b> Orléans Métropole Espace Public	-5 970,00
012	64532	814	Cotisation caisse de retraite RAFP Analytique : <b>OMECL</b> Orléans Métropole Espace Public	-170,00
<b>FUNCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE PERSONNEL (PER)</b>				
011	617	020	Etudes et recherches Analytique : <b>PERSON</b> Personnel	-2 500,00
012	64111	020	Rémunérations du personnel – Rémunérations principale Analytique : <b>ALLCHO</b> Allocations chômage	-2 000,00
012	64111	020	Rémunérations du personnel – Rémunérations principale Analytique : <b>AVCGRD</b> Avancement de grade	-38 000,00
012	64111	020	Rémunérations du personnel – Rémunérations principale Analytique : <b>CONMAL</b> Congés maladie	-12 740,00
012	64111	020	Rémunérations du personnel – Rémunérations principale Analytique : <b>HSUPPL</b> Heures supplémentaires	-26 800,00
012	64111	020	Rémunérations du personnel – Rémunérations principale Analytique : <b>REMCOT</b> Validation de services – Personnel non titulaire	-4 700,00
<b>FUNCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE PETITE ENFANCE (PTI)</b>				
012	64111	64	Rémunérations du personnel – Rémunérations principale Analytique : <b>ACCFAM</b> Accueil familial	10 000,00
012	64131	64	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>MULAC1</b> Multi-accueil – Personnel non titulaire	15 000,00
<b>FUNCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE POINT D'INFORMATION JEUNESSE (PIJ)</b>				
012	64131	422	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>PJ1</b> Point d'information jeunesse – Personnel non titulaire	16 190,00
<b>FUNCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE POLICE MUNICIPALE (POL)</b>				
012	64171	112	Apprentis – Rémunération Analytique : <b>POLIC4</b> Police – Personnel apprentis	2 560,00
<b>FUNCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE POPULATION (POP)</b>				
012	64131	020	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>ACCUE1</b>	9 170,00



Accueil – Personnel non titulaire			
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE (SCO)</b>			
011	8184	251	Versement à des organismes de formation Analytique : <b>CUIS4</b> Cuisine centrale – Personnel apprenti
			3 125,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE SCOLAIRE (SCO)</b>			
011	6068	255	Autres matières et fournitures Analytique : <b>PERIFC</b> Périscolaires – Frais communs
			-2 000,00
011	611	512	Contrat de prestation de service Analytique : <b>ECOLES</b> Groupes scolaires – Frais communs
			-545,00
011	8232	20	Fêtes et cérémonies Analytique : <b>ECOLES</b> Groupes scolaires – Frais communs
			-200,00
011	65888	22	Autres charges diverses de la gestion courante Analytique : <b>COLMON</b> Collège Montjole
			-10 000,00
011	65888	22	Autres charges diverses de la gestion courante Analytique : <b>COLPEL</b> Collège Pelletier
			-2 700,00
011	65888	212	Autres charges diverses de la gestion courante Analytique : <b>ECOLES</b> Groupes scolaires – Frais communs
			-10 000,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE SENIORS (SEN)</b>			
011	6032	61	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>FOYANI</b> Foyer Georges Brassens – Animations
			650,00
011	6032	61	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>FOYER</b> Foyer Georges Brassens
			16 070,00
011	6042	61	Prestations de service Analytique : <b>ANIAGE</b> Animations 3ème âge
			-6 000,00
011	6042	61	Prestations de service Analytique : <b>VOYSEN</b> Voyages Séniors
			-64 000,00
011	8232	61	Fêtes et cérémonies Analytique : <b>CONOEL</b> Cois de Noël
			6 000,00
011	6247	61	Transports collectifs Analytique : <b>ANIAGE</b> Animations 3ème âge
			-10 000,00
011	6247	61	Transports collectifs Analytique : <b>VOYSEN</b> Voyages Séniors
			-2 800,00
012	64111	61	Rémunérations du personnel – Rémunérations principale Analytique : <b>AIDDOM</b> Aides à domicile
			52 000,00
012	64111	61	Rémunérations du personnel – Rémunérations principale Analytique : <b>ANIAGE</b> Animations 3ème âge
			-20 000,00
012	64131	61	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>AIDDO1</b> Aides à domicile – Personnel non titulaire
			35 650,00
65	657362	520	Subventions de fonctionnement versées Analytique : <b>CCAS</b> CCAS
			-41 373,20
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE SPORTS (SPO)</b>			
011	611	415	Contrats de prestations de service Analytique : <b>ANISPO</b> Animations sportives
			-3 500,00
012	64131	412	Rémunérations personnel non titulaire Analytique : <b>SPORT1</b> Sports – Personnel non titulaire
			35 000,00
012	64171	413	Apprentis rémunération Analytique : <b>CENNA4</b> Centre nautique – Apprentis
			1 900,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES – SERVICE TECHNIQUES (TEC)</b>			
011	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>REGJAR</b> Travaux en régie – Service Environnement
			17 600,00
011	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>REGJAR</b> Travaux en régie – Service Environnement
			1 200,00
011	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>REGJAR</b> Travaux en régie – Service Environnement
			5 500,00
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
			<b>345 833,00</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE ADMINISTRATION GENERALE (ADM)</b>			
013	6419	020	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>SECGE1</b> Secrétariat général – Personnel non titulaire
			740,00
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE AMENAGEMENT (URB)</b>			
70	70878	71	Remboursement de frais par d'autres redevables Analytique : <b>JARFAM</b> Jardins familiaux
			600,00
73	7368	820	Taxe locale sur la publicité extérieure Analytique : <b>PUB</b> Emplacements publicitaires
			50 000,00
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE BATIMENT (BAT)</b>			
77	773	020	Annulation de mandats sur exercice antérieur Analytique : <b>BATIME</b> Bâtiments communaux
			5 278,00
77	7788	020	Annulation de mandats sur exercice antérieur Analytique : <b>BATIME</b> Bâtiments communaux
			845,00
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE CULTURE (CLT)</b>			
013	6419	421	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>ECOMU1</b> Ecole municipale de musique – Personnel non titulaire
			70,00
013	6419	311	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>ECODA1</b> Ecole municipale de danse – Personnel non titulaire
			45,00

FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE ENFANCE (ENF)				
013	6419	421	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>ENFANC</b> Enfance	740,00
013	6419	421	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>ENFAN1</b> Enfance – Personnel horaires	3 020,00
013	6419	421	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>ENFAN2</b> Enfance – Personnel vacataire	90,00
013	6459	421	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance Analytique : <b>ENFAN2</b> Enfance – Personnel vacataire	50,00
FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE ENVIRONNEMENT (JAR)				
013	6419	823	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>ESPVER</b> Espaces verts	70,00
FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE ENTRETIEN DE BATIMENTS (ENT)				
013	6419	020	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>ENTRET</b> Entretien ménager des bâtiments	8 825,00
013	6419	020	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>ENTRE1</b> Entretien ménager des bâtiments – Personnel non titulaire	2 515,00
70	70872	61	Remboursement de frais par les budgets annexes Analytique : <b>FOYENT</b> Foyer Georges Brassens – Entretien	3 000,00
FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE FINANCES (FIN)				
73	73212	01	Dotation de solidarité communautaire Analytique : <b>ORLMET</b> Orléans Métropole	50 000,00
73	7351	01	Taxe sur la consommation finale d'électricité Analytique : <b>TAXELC</b> Taxe sur l'électricité	130 000,00
74	74123	01	Dotation de solidarité urbaine Analytique : <b>DOTETA</b> Dotation de l'État	-3 600,00
FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE GARAGES (GAR)				
70	7078	020	Autres marchandises Analytique : <b>VEHICU</b> Véhicules municipaux	1 600,00
FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE INSTALLATIONS SPORTIVES (INS)				
013	6419	412	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>SPORTS</b> Sports	6 350,00
013	6459	412	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance Analytique : <b>SPORTS</b> Sports	345,00
FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE JEUNESSE (JEU)				
013	6419	422	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>PERJE1</b> Jeunesse personnel horaires mensuel	200,00
FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE MAGASIN (MAG)				
013	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	17 600,00
013	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	1 200,00
013	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	5 500,00
013	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	5 000,00
013	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	-205,00
013	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	1 000,00
013	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	-1 000,00
013	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	500,00
013	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	300,00
013	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	650,00
013	6032	020	Variation des stocks des approvisionnements Analytique : <b>APPROV</b> Approvisionnement	16 070,00
FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE PERSONNEL (PER)				
013	6419	020	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>PERSON</b> Personnel	-19 940,00
013	6419	020	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>PERSON1</b> Personnel – Personnel non titulaire	-16 375,00
013	6459	020	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance Analytique : <b>PERSON</b> Personnel	500,00
FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE PETITE ENFANCE (PTI)				
013	6419	020	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>ACCFA1</b> Accueil familial – Personnel non titulaire	9 745,00
013	6419	64	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>MULAC1</b> Multi-accueil – Personnel non titulaire	35,00

013	6459	64	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance Analytique : <b>ACCFA1</b> Accueil familial – Personnel non titulaire	750,00
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE RESTAURATION (RES)</b>				
013	6419	251	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>CUISAT</b> Secrétariat général – Personnel non titulaire	630,00
013	6419	251	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>CUIS4</b> Personnel Apprenti	3 000,00
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE SCOLAIRE (SCO)</b>				
013	6419	211	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>ECOLE1</b> Goupe scolaire frais communs – Personnel non titulaire	510,00
013	6419	255	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>PERIS1</b> Personnel contractuel et horaire	200,00
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE SENIORS (SEN)</b>				
013	6419	61	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>AIDDOM</b> Aides à domicile	6 415,00
013	6419	61	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>AIDDO1</b> Aide à domicile – Personnel non titulaire	500,00
70	70872	61	Remboursement de frais par les budgets annexes Analytique : <b>FOYANI</b> Foyer Georges Brassens – Animations	650,00
70	70872	61	Remboursement de frais par les budgets annexes Analytique : <b>FOYER</b> Foyer Georges Brassens	16 070,00
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE SPORTS (SPO)</b>				
013	6419	413	Remboursements sur rémunérations du personnel Analytique : <b>CENNA1</b> Centre nautique – Personnel non titulaire	245,00
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES – SERVICE TECHNIQUES (TEC)</b>				
042	722	01	Immobilisations corporelles Analytique : <b>REGJAR</b> Travaux en régie – Service Environnement	22 000,00
042	722	01	Immobilisations corporelles Analytique : <b>REGJAR</b> Travaux en régie – Service Environnement	1 500,00
042	722	01	Immobilisations corporelles Analytique : <b>REGJAR</b> Travaux en régie – Service Environnement	12 000,00
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				<b>345 833,00</b>



## ***DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - LOTISSEMENT LES TULIPES***

VILLE DE SARAN  
DIRECTION DES FINANCES  
N° DFI2210\_155

L'exécution du budget annexe du lotissement Les Tulipes nécessite de procéder à des ajustements de crédits.

Vu l'avis de la commission de finances du 5 octobre 2022,

Vu l'avis du Bureau Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de modifier les crédits suivants inscrits sur l'exercice 2022.

-.-

***Sylvie Dubois :***

*Signale qu'il s'agit de régularisations sur opérations d'ordre.*

-----

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*



<b>SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				
040	3555	01	Terrains aménagés Analytique : TULLOT Lotissement Les Tulipes	484 643,72
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				<b>484 643,72</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>				
040	3555	01	Terrains aménagés Analytique : TULLOT Lotissement Les Tulipes	484 643,72
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>				<b>484 643,72</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				
042	60315	01	Variation des stocks des terrains à aménager Analytique : TULLOT Lotissement Les Tulipes	17 502,00
042	7133	01	Variation des en-cours de production de biens Analytique : TULLOT Lotissement Les Tulipes	467 141,72
042	71355	01	Variation des stocks des terrains aménagés Analytique : TULLOT Lotissement Les Tulipes	484 643,72
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				<b>969 287,44</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				
042	71355	01	Variation des stocks des terrains aménagés Analytique : TULLOT Lotissement Les Tulipes	484 643,72
70	7015	01	Ventes de terrains aménagés Analytique : TULLOT Lotissement Les Tulipes	484 643,72
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				<b>969 287,44</b>

484643,72



## **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - FOYER GEORGES BRASSENS**

VILLE DE SARAN  
DIRECTION DES FINANCES  
N° DFI2210\_156

L'exécution du budget annexe du Foyer Georges Brassens nécessite de procéder à des ajustements de crédits.

Vu l'avis de la commission de finances du 5 octobre 2022,

Vu l'avis du Bureau Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de modifier les crédits suivants inscrits sur l'exercice 2022.

-.-

**Sylvie Dubois :**

*Indique qu'il s'agit de simples mouvements de compte à compte.*

-----  
*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*



<b>SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			
16	1688 / ORD	Intérêts courus non échus N-1 Analytique : INTN-1 Intérêts courus non échus N-1	-1 030,00
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			<b>-1 030,00</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>			
001	001	Excédent d'investissement antérieur Analytique : FOYER Foyer Georges Brassens	-1 026,29
16	1641	Emprunts en euros Analytique : FOYER Foyer Georges Brassens	971,29
16	1688 / ORD	Intérêts courus non échus N-1 Analytique : INTCNE Intérêts courus non échus	-975,00
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>			<b>-1 030,00</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
011	6287	Remboursement de frais Analytique : FOYENT Foyer Georges Brassens – Entretien	3 000,00
012	64111	Rémunération principale Analytique : FOYER Foyer Georges Brassens	4 500,00
016	6611	Intérêts des emprunts et dettes Analytique : INTN-1 Intérêts courus non échus N-1	-1 030,00
016	6611	Intérêts des emprunts et dettes Analytique : INTCNE Intérêts courus non échus	1 000,00
016	6611 / ORD	Intérêts des emprunts et dettes Analytique : INTCNE Intérêts courus non échus	-975,00
65	6541	Créances admises en non valeur Analytique : FOYER Foyer Georges Brassens	420,00
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			<b>6 915,00</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			
018	6611 / ORD	Intérêts des emprunts et dettes Analytique : INTN-1 Intérêts courus non échus N-1	-1 030,00
018	6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance Analytique : FOYER Foyer Georges Brassens	510,00
018	744	FCTVA Analytique : FOYER Foyer Georges Brassens	115,00
018	7483	Forfait autonomie Analytique : FOYER Foyer Georges Brassens	5 950,00
019	7718	Autres produits exceptionnels Analytique : FOYER Foyer Georges Brassens	745,00
019	773	Mandats annulés sur exercice antérieur Analytique : FOYER Foyer Georges Brassens	45,00
019	778	Autres produits exceptionnels Analytique : FOYER Foyer Georges Brassens	580,00
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			<b>6 915,00</b>



## **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - LOTISSEMENT LA MOTTE PÉTRÉE**

VILLE DE SARAN  
DIRECTION DES FINANCES  
N° DFI2210\_157

L'exécution du budget annexe du lotissement de La Motte Pétrée nécessite de procéder à des ajustements de crédits.

Vu l'avis de la commission de finances du 5 octobre 2022,

Vu l'avis du Bureau Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de modifier les crédits suivants inscrits sur l'exercice 2022.

-.-

**Sylvie Dubois :**

*Présente les modifications de crédits en raison des révisions de prix du marché de travaux.*

-----

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*



<b>SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				
040	3355	01	Travaux Analytique : MOTLOT Lotissement La Motte Pétrée	185 000,00
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				<b>185 000,00</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>				
16	168741	01	Autres dettes – Communes membres du GFP Analytique : MOTLOT Lotissement La Motte Pétrée	185 000,00
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>				<b>185 000,00</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				
011	605	822	Achats de matériel, équipement et travaux Analytique : MOTLOT Lotissement La Motte Pétrée	185 000,00
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				<b>185 000,00</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				
042	7133	01	Variation des en-cours de production de biens Analytique : MOTLOT Lotissement La Motte Pétrée	185 000,00
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				<b>185 000,00</b>

185000



## **DÉSIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX APPELÉS À SIÉGER À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE, AU COMITÉ TECHNIQUE, AU COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - MISE À JOUR**

VILLE DE SARAN  
DIRECTION DES RESSOURCES  
N° DRE2210\_158

L'administration et la gestion du personnel municipal sont soumises à des instances consultatives et paritaires, où les élus du conseil municipal et les élus représentants du personnel se prononcent sur :

- des questions relatives à la situation individuelle des agents : c'est le rôle de la Commission Administrative Paritaire (CAP) ;
- des questions relatives à l'organisation du travail dans ses aspects collectifs : c'est la mission du Comité Technique (CT) ;
- des questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du personnel : c'est de la compétence du Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail (CHSCT).

Madame Sylvie CRINON ayant démissionné de son mandat de conseiller municipal, il convient de la remplacer dans ces instances.

Selon l'article L. 2121-21 du CGCT, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.* ».

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié et notamment son article 2 fixant le nombre de représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire,

Vu le décret n° 95-1017 du 14 septembre 1995 relatif aux Commissions Administratives Paritaires et modifiant le décret du 17 avril 1989,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2003-1118 du 19 novembre 2003 modifiant certaines dispositions relatives aux Comités Techniques Paritaires, aux Comités d'Hygiène et de Sécurité et aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire ministérielle du 19 juillet 2008 relative aux élections des représentants du personnel,

Vu l'élection pour 4 années des représentants du personnel dans ces instances paritaires le 6 décembre 2018,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de désigner les représentants du conseil municipal aux différentes instances paritaires :

<i>Membres de la Commission Administrative Paritaire</i>	
Titulaires	Suppléants
Maryvonne HAUTIN	Olivier RENO
Marie-Lise LALOUE-BIGOT	Mathieu GALLOIS
Josette SICHAULT	Fanny PREVOT
Fabrice BOISSET	Evelyne RALUY-SAVOY
Armelle GELOT	Romain SUZZARINI
Christian FROMENTIN	Jean-Paul VANNEAU
Philippe DOLBEAULT	Nadia EL OUAROUDI
Marie DE CARVALHO	Alexis BOCHE
José SANTIAGO	Patricia BIKONDI
Patricia MORIN	Michel SIMION

<i>Membres du Comité Technique</i>	
Titulaires	Suppléants
Maryvonne HAUTIN	Fabrice BOISSET
Olivier RENO	Christian FROMENTIN
Josette SICHAULT	Armelle GELOT
Thierry BERTHELEMY	Marie-Lise LALOUE-BIGOT
Sylvie DUBOIS	François MAMET
Patricia MORIN	Esther SEBENE

<i>Membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail</i>	
Titulaires	Suppléants
Maryvonne HAUTIN	Evelyne SAVOY
Christian FROMENTIN	Olivier RENO
Fabrice BOISSET	Romain SUZZARINI
José SANTIAGO	Patricia BIKONDI
Sylvie DUBOIS	François MAMET
Michel SIMION	Patricia MORIN

-----

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## **CRÉATION D'EMPLOI**

VILLE DE SARAN

DIRECTION DES RESSOURCES

Paie – carrières

N° DRE2210\_159

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

A cet titre, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir créer un emploi, afin de permettre la prise en compte de la réussite à concours d'un agent.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu à la délibération n° DRE2112\_238 du 17/12/2021 sur le tableau des effectifs, et les délibérations n° DRE2112\_234 du 17/12/2021, n° DRE2201\_009 du 28/01/2022, n° DRE2203\_038 du 21/03/2022, n° DRE2206\_107 du 27/06/2022, n° DRE2209\_154 du 23/09/2022 sur la création d'emplois et n° DRE2206\_106 du 27/06/2022 sur la suppression d'emplois.

Vu l'avis de la commission de finances du 5 octobre 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la création à la date du conseil municipal de l'emploi suivant :

Cat.	Emploi	Grade	Motif	Durée	Nbre postes
B	Secrétariat général	Rédacteur	Concours	35/35	1

--

**Maryvonne Hautin :**

*Se félicite de cette réussite à concours de rédacteur, et précise qu'il ne s'agit pas d'un poste supplémentaire.*

-----

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## **TARIFS DES VACATIONS 2023 POUR LES ANIMATEURS**

VILLE DE SARAN

DIRECTION DES RESSOURCES

Paie – carrières

N° DRE2210\_160

La Ville de Saran a recours à du personnel vacataire pour des missions ponctuelles en complément du personnel permanent. Il convient de définir leurs conditions de rémunération.

Vu la délibération n° DRE2109\_118 du 17 septembre 2022 fixant les tarifs des vacations et des indemnités de nuit de campings et en dortoir,

Vu le décret n° 2022-586 du 20 avril 2022 relevant le S.M.I.C. au 1er janvier 2022, base sur laquelle est prévue la revalorisation annuelle des tarifs de vacations,

Vu l'avis du Bureau Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe ainsi qu'il suit à compter du 02.01.2023, les types de vacations et le tarif de la rémunération forfaitaire globale, du personnel vacataire par activité, congés payés, ensemble des acquis du personnel permanent et prime de précarité inclus.

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien

BEES : Brevet d'État d'Éducateur Sportif

BEATEP : Brevet d'État d'Animateur Technicien d'Éducation Populaire et de la Jeunesse

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.

Cette délibération abroge la précédente délibération n° DRE2109\_118 du 17 septembre 2022.

### **TARIF N°1 :**

### **Pendant l'année scolaire**

Type de vacation : Péri -scolaires, Centres de Loisirs du Mercredi et Animations de quartier

Vacation du Matin, péri soir pour les maternelles (1 heure)	13,40
Vacation du Midi (2 heures et 15 min)	29,50
Vacation du Soir (2 heures)	26,30
Vacation du Soir (1,5 heures)	19,60
Préparation et Bilan tarif forfaitaire	14,00
<b>Forfait 1 h</b>	
Directeur BAFD	11,15
Directeur Adjoint en cours de Formation BAFD ou Titulaire du BAFD-BEES-BEATEP-BPJEPS	10,60
Directeur Adjoint BAFA	9,45
Animateur BAFA ou Diplômes Spécifiques	9,05
Animateur en cours de formation	8,65

BAFA	
Animateur sans Formation	8,30
Animations Municipales Spécifiques : fêtes de fin de centre, pots d'accueil des parents, animations de quartier,... (vacation d'une heure environ)	14,00

**TARIF N°2****Pendant les Périodes de Vacances**

Type de Vacation :

Tarif par journée

Centre de Loisirs avec et sans hébergement, Camps, Colonies, Classes Dépayées, Animations de quartier, etc,.....

<b>Forfait 1 h</b>	
Directeur BAFD	11,15
Directeur Adjoint en cours de Formation BAFD ou Titulaire du BAFD-BEES- BEATEP-BPJEPS	10,60
Directeur Adjoint BAFA	9,45
Animateur BAFA ou Diplômes Spécifiques	9,05
Animateur en cours de formation BAFA	8,65
Animateur sans Formation	8,30
Indemnité responsabilité nuit campings et camps	36,55
Indemnité responsabilité nuit en dortoir	29,20
Indemnité responsabilité nuit veillée	14,00
Vacation péri -centres matin (1 heure)	13,20
Animations Municipales Spécifiques : fêtes de fin de centre, pots d'accueil des parents, animations de quartier,... (vacation d'une heure environ)	14,00
<b>Directeur ou Directeur Adjoint :</b>	
Préparation et Bilan	Forfait 1 vacation pour une semaine
Organisation des Centres de l'été	Forfait 1 vacation Juillet ou Août

**TARIF N° 3 :****Ateliers spécialisés**

Type de vacation :

Vacation d'une heure environ préparation comprise

Responsable d'Atelier *	16,10
Animateur Spécifique *	14,15
Animateur sans diplômes spécifiques	14,00

\* Diplômes exigés : Diplômes professionnels dans la spécialité et/ou diplômes d'études supérieures

Les crédits nécessaires figurent au Budget primitif de l'année 2023 à l'article 64131 « Rémunération Principale Non Titulaire »

-:-

-:-

**Gérard Vesques :**

*S'interroge sur la revalorisation des vacances sur la base du décret du mois d'avril 2022 car il y en a eu d'autres depuis.*

**Olivier Cirotteau :**

*Répond qu'une nouvelle délibération sera proposée à l'assemblée en début d'année, car il est nécessaire de faire un point sur la préparation budgétaire avant une revalorisation plus adaptée.*

-----

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES 2022-2026 - CAF DU LOIRET**

VILLE DE SARAN  
DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES LOISIRS  
N° DEL2210\_161

Les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité.

La branche famille est présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des CAF, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Les quatre missions emblématiques de la branche famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Les CAF collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

La CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Le conventionnement Enfance Jeunesse entre la CAF et la commune de Saran est arrivé à échéance fin décembre 2021. Il sera remplacé par une Convention Territoriale Globale qui prendra en compte, outre l'enfance et la jeunesse, tous les champs des services aux familles saranaises, notamment la petite enfance et l'animation de la vie sociale.

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la Convention Territoriale Globale 2022-2026.



- Autorise Madame le Maire ou son Adjoint à signer la convention.

-.-

**Michel Simion :**

*Remarque que le programme de conventionnement avec la CAF est ambitieux, et interroge sur le bilan qu'il pourra être fait dans le suivi annuel.*

**Maryvonne Hautin :**

*Indique que cela sera vu en commission et que les services restent à la disposition des élus s'il y a des questions complémentaires.*

-----

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*



# ANNEXE 3- PLAN D' ACTIONS 2022-2026 COMMUNE DE SARAN

## PETITE ENFANCE

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	RESPONSABLE DE L'ACTION	PÉRIODE D'ACTION	Fiches actions
Développer l'offre d'accueil pour répondre aux besoins des habitants	Développer l'accueil occasionnel : étude à réaliser sur le lieu, les moyens humains et financiers.	Coordinatrice petite enfance	2022-2026	1-1
Favoriser le renouvellement des assistantes maternelles municipales et/ou indépendantes	Construire un plan d'actions et de communication autour du métier d'assistant maternel. Organiser des temps forts de rencontre.	Coordinatrice petite enfance Responsable RPE	2022-2025	1-4
<b>ENFANCE</b>				
Favoriser l'accueil de tous les enfants dans de bonnes conditions pour faciliter les apprentissages scolaires et les activités périscolaires et extrascolaires	<p><b>Rechercher de complémentarité et de transversalité entre les différents co-éducateurs</b> (enseignants, animateurs, ATSEM, Educateurs sportifs, Dumiste, bibliothécaires, directeurs ACM ...)</p> <p><b>Rechercher l'adaptation des activités</b> (diriger / libre / encadrées - courtes / longues selon le rythme de la journée de l'enfant par rapport à sa journée d'école et ses activités éducatives parallèles</p> <p>Par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise de connaissance du projet d'école et du projet de classe sur l'ensemble des groupes scolaires par les personnels de la ville :</li> <li>- sur chaque accueil périscolaire élémentaire : une activité/action par cycle développé pour chaque classe par les animateurs (17h00 – 18h30)</li> <li>- la proposition d'activités par cycles en lien avec les orientations de l'EN par des éducateurs sportifs, une professeure de musique (dumiste) et une professeure de danse</li> <li>- la participation du responsable périscolaire à l'équipe éducative de l'école pour faciliter l'accompagnement des enfants en difficulté sur les différents lieux d'accueil de l'enfant</li> </ul> <p><b>Actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2-1 Construction du groupe scolaire des Parrières avec locaux périscolaires</li> <li>2-2 Poursuivre l'accompagnement des enseignants dans la pratique d'activités sportives et culturelles à l'école</li> <li>2-3 Favoriser l'accompagnement des enfants en difficulté dans les apprentissages scolaires</li> </ul>	Responsable périscolaire et animateurs sur chaque école de la ville	Sept. 2025	
Répondre aux besoins de chaque enfant et jeune dans un cadre agréable et sécurisant (lien Projet Éducatif Global de la ville)		Professeurs des écoles		2-1 2-2 2-3

<p>Favoriser l'Éducation Populaire par la prise en compte de tous les enfants dans les activités culturelles et sportives</p> <p>Sur le temps périscolaire le mercredi et le temps extra-scolaire (vacances scolaires).</p> <p>Au sein de L'École Municipale de Musique et de Danse</p> <p>Au sein de l'École Municipale des Sports</p>	<p>Donner la possibilité à tous les enfants d'accéder à des activités sportives et culturelles afin d'apporter une complémentarité éducative (école / périscolaire / extrascolaire)</p> <p>Apporter des démarches pédagogiques différenciées afin de faciliter chez l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une éducation motrice et un éveil artistique</li> <li>• leur créativité et leur autonomie</li> <li>• la confiance en soi et l'estime de soi</li> <li>• la solidarité et le respect</li> </ul> <p><u>Actions</u>: 2-4 Favoriser la continuité d'une pratique sportive et / ou culturelle sur les temps périscolaires et extrascolaires</p> <p>(Musique au sein des ACM Pagnol et Base de la Caillerete, le mercredi : découverte des instruments à corde, École Municipale de Musique et de Danse (EMMD), École Municipale des sports (EMMS))</p>	<p>Directeurs Accueils Collectifs de Mineurs Animateurs Professeurs de musique et de danse Éducateurs sportifs</p>	<p>Années scolaires 2023/2024 2024/2025 2025/2026</p> <p>2-4</p>
<p>Favoriser la solidarité et les projets intergénérationnels</p>	<p>Sensibiliser un large public aux conditions de vie des personnes en grande précarité et/ou sans abri.</p> <p>Faire prendre conscience aux enfants / jeunes que la solidarité un acte de tous les jours et peut se trouver à proximité de chez eux.</p> <p><u>Action</u>: 2-5 Soutenir une association solidaire</p> <p>Projet de solidarité réalisé avec l'association « Mains tendues » au sein des ACM.</p>	<p>Directrice Accueil Collectif de Mineurs Marcel Pagnol</p>	<p>2023- 2026</p> <p>2-5</p>
<p>Favoriser le respect de l'environnement et de la nature</p>	<p>Permettre aux enfants et aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences pratiques pour préserver la qualité de l'environnement et de la nature.</p> <p><u>Actions</u> : 2-6 Balades éco-citoyennes – tri-sélectif – stages équestres – une aide aux vacances spécifiques...</p>	<p>Responsables d'équipements et de structures Périscolaires / ACM / Relais de quartiers</p>	<p>2023- 2026</p> <p>2-6</p>
<p>Accueillir les enfants/ Jeunes porteurs d'un handicap au sein des structures municipales</p>	<p>Mise en place d'un suivi de l'enfant porteur de handicap</p> <p>En lien avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, favoriser l'accueil des enfants porteurs d'un handicap au sein des structures de loisirs</p> <p>Favoriser leur intégration en tenant compte de leur capacité à vivre en collectivité, et d'avoir les moyens nécessaires au niveau de la ville à leur bonne intégration.</p> <p><u>Action 2-14</u> : Accueillir et effectuer le suivi si besoin des enfants porteurs d'un handicap</p>	<p>Responsables : Pôle Action scolaire / Périscolaire Enfance / relais de quartiers + directeurs de structures (ACM – EMMD – stages sportifs)</p>	<p>2023- 2026</p> <p>2-14</p>

## JEUNESSE

<p>Favoriser l'Éducation Populaire par la mise en place de projets citoyens</p>	<p>Trouver un équilibre entre Accueil libre (écoute des besoins) et Activités structurées (cadre formalisé). Passer de l'envie à un acte citoyen (transformer la prise d'initiatives en actions concrètes)</p> <p><b>Actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Camps et séjours de vacances (savoir prendre des initiatives et s'organiser),</li> <li>Mise en place de rencontre Jeunes / élus sur des thématiques (être à l'écoute des jeunes et comprendre leurs besoins / les rendre acteurs en tenant compte de contraintes).</li> </ul>	<p>Responsable du pôle relais de quartiers</p> <p>Coordinatrice relais de quartiers + animateurs de quartiers</p>	<p>Sur l'année 3 rencontres avec les élus.</p>
<p>Favoriser l'éducation des jeunes à l'environnement, la nature et aux nouvelles énergies</p>	<p><b>Permettre aux enfants et aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences pratiques pour préserver la qualité de l'environnement et de la nature</b></p> <p>Adapter les activités du club mécanique aux nouvelles pratiques des jeunes.</p> <p>Favoriser la prévention routière en lien avec les nouvelles pratiques. (ex : trottinette électrique)</p> <p>Aller auprès des jeunes dans les quartiers pour leur apprendre à réparer leur vélo.</p> <p>Favoriser les jeunes aux énergies renouvelables (éoliennes, énergie solaire..)</p> <p><b>Action 2-9: Réparation vélo - Fabrication éolienne -Fabrication four solaire</b></p>	<p>Responsable club Mécanique + Animateur Club Méca</p>	<p>2023 - 2-6 2026 2-9</p>
<p>Accueillir les jeunes des quartiers dans de bonnes conditions</p>	<p><b>Favoriser l'écoute des jeunes tout en respectant les règles communes de la vie en collectivité.</b></p> <p><b>Action 2-7</b></p>	<p>Responsable du pôle relais de quartiers</p>	<p>2023 à 2026 2-7</p>
<p>Favoriser l'accompagnement des collégiens dans leurs apprentissages scolaires</p>	<p><b>Apporter aux jeunes des méthodes et approches pour faciliter leurs diverses compétences grâce aux 2 actions CLAS</b> (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), mises en place en partenariat avec la Caf et les deux collèges de la ville : Montjoie et Pelletier.</p> <p>Faciliter le suivi de jeunes dans leur scolarité pour acquérir une plus grande autonomie, des méthodes et des outils pour s'organiser et progresser dans leurs acquis et compétences, des capacités à prendre des initiatives seul ou en groupe.</p> <p><b>Action 2-8 : CLAS</b></p>	<p>Coordinatrice relais de quartiers</p>	<p>Continuité 2023 -2026 2-8</p>
<p>Favoriser le sport dans les quartiers</p>	<p><b>Mettre en place des actions à destination des publics éloignés de la pratique sportive</b></p> <p><b>Engager une démarche d'inclusion sociale par le sport pour des jeunes qui sont éloignés d'une activité sportive régulière (plus particulièrement au sein d'un club)</b></p> <p>Favoriser la prévention à la santé pour des jeunes en surpoids</p> <p>Le sport comme moyen transversal à la remobilisation collective des jeunes dans les quartiers</p>	<p>Responsable Pôle Animation de quartier Éducateurs sportifs et animateurs de quartier Associations</p>	<p>Vacances scolaires 2023 - 2026 2-13</p>

	<p><b>Actions : 2-13 Mettre en place des actions à destination des publics éloignés de la pratique sportive</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animations sportives au sein des « City parcs »</li> <li>• Démonstrations sportives au sein des quartiers</li> <li>• Tournois / échanges sportifs / sensibilisation aux différentes pratiques sportives. (lien JO 2024)</li> <li>• Sport Été Vitalité, pour une pratique sportive diversifiée, tout public au sein des quartiers</li> </ul>	sportives	
<b>PARENTALITÉ</b>			
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>		<b>PÉRIODE D'ACTION</b>
Contribuer à créer les conditions favorables à l'exercice de la fonction parentale	<p>Créer un lieu de rencontre enfants / parents (0/3 ans). Étudier les moyens humains et financiers.</p> <p>Mettre en place à l'accueil familial un projet de ludothèque ponctuellement pour les enfants inscrits.</p>	<p>Coordinatrice petite enfance Responsable service vie sociale</p> <p>Éducatrice de jeunes enfants et auxiliaire de l'accueil familial</p>	<p>2022-2026 1-2</p> <p>2022-2026 1-3</p>
Favoriser l'accompagnement et le suivi des familles	<p><b>Favoriser le suivi des enfants en difficultés au sein des structures municipales ALSH</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recevoir et écouter les familles lorsqu'un problème survient au sein d'un accueil avec un enfant (comportement inadaptés, incivilité)</li> <li>• Accueillir dans de bonnes conditions les enfants porteurs d'un handicap</li> <li>• Orienter les familles vers les institutions et associations compétentes</li> </ul> <p><b>Action 2-10 Favoriser le suivi des enfants en difficultés au sein des structures municipales ALSH</b></p> <p>Créer un groupe de travail entre co-éducateurs et partenaires pour favoriser l'aide aux parents en cas de difficulté de leur enfant au sein d'une structure municipale</p>	<p>Responsables : pôle action scolaire et enfance</p> <p>+ responsables de service, coordinatrice périscolaire, EMMD, éducateurs sportifs..</p>	<p>Annuelle selon les demandes 2-10</p>
<b>ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b>			
Re-dynamiser les actions collectives et participatives	Créer (ou recréer) du lien entre les habitants à travers différentes actions (parole d'habitants, budget participatif, un été en fête).	Responsable service vie sociale Cabinet du maire	2022-2026 1-5

<p>Favoriser le lien social dans les quartiers auprès des habitants (enfants / Jeunes / parents)</p>	<p><b>Favoriser le lien social dans les quartiers :</b>  Créer du lien avec les habitants des quartiers  Favoriser les relations interculturelles  Favoriser les relations intergénérationnelles  <b>Actions 2-11: Faire se rencontrer les gens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'animations de proximité pendant les vacances</li> <li>• Mise en place de « Fêtes de quartiers »</li> </ul> <p><b>Action 1-5 Été en fête</b> (en lien avec service vie sociale de la ville)</p>	<p>Coordinatrice relais de quartiers + animateurs de quartiers</p>	<p>2023 - 2026</p>	<p>2-11 1-15</p>
<p>Favoriser l'accès à la culture pour TOUS et la rendre accessible</p>	<p><b>Développer la culture hors les murs au cœur du territoire et des quartiers</b>  <b>Actions 2-12:</b> Mercredi hors les murs : spectacles réalisés au sein d'un quartier  Cyclo-spectacles : <b>circuit vélos au sein des quartiers avec des animations théâtrales et musicales.</b></p>	<p>Responsable pôle culturel  Partenaire cyclo : « Poupette et compagnie »</p>	<p>3 prestations par an + 1 animation l'été</p>	<p>2-12</p>
<b>ACCÈS AUX DROITS</b>				
<p>Maintenir l'offre d'accès aux droits</p>	<p>Faciliter les démarches des usagers  Favoriser l'inclusion de tous les publics</p>	<p>Responsable service vie sociale  Responsable RPE</p>	<p>2022-2026</p>	<p>1-6</p>





## PARENTALITÉ

### **Axe : Contribuer à créer les conditions favorables à l'exercice de la fonction parentale**

#### **Action 1-2 : créer un lieu de rencontres enfants /parents**

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public visé</b>
Augmentation des familles monoparentales Augmentation des besoins des familles en matière d'échanges, de conseils.	Enfants de 2 mois et demi à 6 ans
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Créer un LAEP Créer un lieu favorisant le renforcement familial. Favoriser une bonne prise en charge des enfants par leurs parents, par l'écoute, le soutien. Créer un lieu de rencontre, de jeu et d'échanges	<b>Descriptif action</b>
	2023/2024 : - diagnostic du besoin - rédaction du projet organisationnel et financier
	<b>Echéances de réalisation</b>
	Septembre 2025
<b>Responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
<b>Et services mobilisés</b>	
Services : Petite enfance, enfance, social	Fréquentation Prévention des risques du lien parent/enfant Parents moins isolés qui trouvent du soutien auprès des professionnels
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF, PMI,	Fréquentation Observation de la relation parent/enfant

## PARENTALITÉ

### **Axe : Contribuer à créer les conditions favorables à l'exercice de la fonction parentale**

#### **Action 1-3 : créer des conditions favorables à l'exercice de la fonction parentale**

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public visé</b>
Inscriptions accueil familial : - Diversité des cultures - Emplois précaires - Familles monoparentales - Besoin de soutien, d'échanges	enfants de 18 mois à 3 ans
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre Descriptif action</b>
Mettre en place à l'accueil familial un projet de ludothèque ponctuellement pour les enfants inscrits.	Projet de l'éducatrice de jeunes enfants de l'accueil familial et de l'auxiliaire de puériculture. Dans les locaux de l'accueil familial. Rédaction du projet en septembre 2022
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022/2023
<b>Responsables de l'action Et services mobilisés</b>	<b>Résultats attendus</b>
Petite enfance : accueil familial	Proposer des activités ludiques aux enfants avec la participation des parents.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF	Fréquentation Nombre de séances sur l'année scolaire Retour de satisfaction des parents. Relation parents/enfants

## PETITE ENFANCE

**AXE : Développer l'offre d'accueil pour répondre aux besoins des habitants**

**Action 1- 4 : Construire un plan d'actions et de communication autour du métier d'assistant maternel et organiser des temps forts de rencontre**

Diagnostic initial- constats	Public visé
<p><u>Diminution de l'offre et augmentation de la demande</u> : (Chiffre CAF et RPE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du nombre d'AMA (146 en 2018 ; 133 en 2021)</li> <li>- Diminution du nombre d'AMAI actives (91 en 2017; 83 en 2020 )</li> <li>- Nombre de listes AMAI demandées (73 en 2017 ; 129 en 2021)</li> <li>- Augmentation du nombre de parents employeurs (141 en 2017 ; 159 en 2020)</li> <li>- Augmentation du nombre d'enfants 0 à 2 ans ( 562 en 2017 ; 621 en 2020)</li> </ul> <p><u>Métier en tension</u> : Isolement professionnel, intrusion dans la vie privé, contrainte d'aménagement du domicile, dégradation possible, précarité des contrats de travail, multiplicité des parents employeurs, gestion direct avec le parent employeur, complexité de la convention collective, ratio temps de travail / responsabilités /salaire peu élevé, examens lors de la formation initiale.</p>	<p>Étudiants Actifs</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
<p>Développer et animer le partenariat</p> <p>Répondre aux besoins de demande de mode d'accueil de la population</p> <p>Valoriser le métier d'Assistant Maternel indépendant et en accueil familial (pour maintenir le nombre de place à l'accueil familial)</p> <p>Développer et animer la relation avec la population</p> <p>Communiquer avec les Saranais sur l'accueil individuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail avec les RPE / CAF / PMI (Projet de campagne publicitaire)</li> <li>- Proposer des interventions auprès des organismes partenaires d'enseignement et de formation</li> <li>- Contacter et accompagner les AMAI qui n'exercent pas leur métier</li> </ul>
	Échéances de réalisation
	<p>2022 – 2025</p>

Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
Relais Petite Enfance	Augmentation du nombre d'Assistants Maternels Agréés actifs Satisfaction des parents en recherche d'un mode d'accueil individuel
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Point Information Jeunesse Service Communication  CAF PMI Organismes de formations (MFR, GRETA, ACM formation, ...) Pôle emploi	Nombre d'Assistants Maternels Agréés suffisant par rapport au nombre de demandes d'accueil.

## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### Axe : Re-dynamiser les actions collectives et participatives

#### Action 1-5 : Créer et/ou maintenir le lien social entre habitants de la commune à travers une activité diversifiée

Diagnostic initial- constats	Public visé
<p>Suite au « déconfinement » de Mai 2020, les habitants ont exprimé le besoin de se retrouver sur des temps d'animations et partager des moments conviviaux.</p> <p>Les élus nous ont demandé de répondre à ce besoin par l'organisation d'événements festifs destinés à l'ensemble de la population Saranaise.</p>	<p>TOUT PUBLIC avec une cible prioritaire : famille afin de permettre aux parents de partager ces moments conviviaux avec leurs enfants.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
<ul style="list-style-type: none"> <li>- mobiliser et impliquer les habitants dans l'organisation d'évènements festifs (tenue de stand...)</li> <li>- animer différents lieux de vie de la commune par des activités socioculturelles et sportives adaptées.</li> <li>- favoriser la mixité des publics en terme d'âges (intergénérationnelle ) et de provenance géographique.</li> </ul>	<p>L'action consiste à organiser 4 temps forts sur la période estivale :</p> <p>Chaque mercredi dès la mi-juillet jusqu'au début du mois d'août, une journée d'animation pour tous, ponctuée par un spectacle en soirée ou par la projection d'un film en plein air accompagné d'un repas confectionné par un groupe d'habitants.</p> <p>À noter que la recette récoltée lors de ces animations est reversée à une association caritative partenaire de l'événement qui se charge de tenir le stand accueil lors de la fête.</p>
	Échéances de réalisation
	<p>Tout au long de l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Janvier – février : premières réunions de préparation avec les partenaires et les habitants réunis au sein d'un collectif « Paroles habitants »</li> <li>- Mars – Avril : Poursuite des réunions de préparation (1er vendredi de chaque mois) +</li> </ul>

	<p>point sur les besoins matériels avec le service des manifestations municipales</p> <p>- Juillet et Août : Temps d'organisation chaque mercredi d'« un été en fête »</p>
<b>Responsables de l'action Et services mobilisés</b>	<b>Résultats attendus</b>
<p>Service Vie Sociale</p> <p>Services partenaires : Services culturel, jeunesse, médiathèque, Communication et logistique</p>	<p>- Affluence attendue : minimum 300 personnes</p> <p>- Provenance géographique : Mixité des publics selon leur quartier d'origine et le type d'habitat (logements collectifs et individuels par exemple )</p> <p>- Implication des habitants sollicités dans l'organisation de ces temps.</p> <p>- Ouverture sur des publics nouveaux qui ne fréquentent pas les structures municipales (personnes isolés, seniors...)</p>
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<p>Interne : services culturel, enfance jeunesse, médiathèque, logistique et communication</p> <p>Externe : Associations caritatives (un arc en ciel pour Clara, le Rdv solidaire, Secours populaire...), prestataires de loisirs, Compagnies de théâtre...</p>	<p>- Quantitatif : Nombre de personnes accueillies par tranche d'âge ( enfants 0-10 ans, Ados 11 – 17 ans , Jeunes 18 -25 ans et adultes - familles )</p> <p>- Nombre d'animation ou ateliers proposés</p> <p>- Qualitatif : Provenance géographique du public ( différents secteurs de la ville et hors commune)</p> <p>- Composition du public adulte (si famille nombre de parents et enfants par exemple)</p> <p>- Diversité d'activités proposées (loisirs, culture...)</p>

## **ACCÈS AUX DROITS**

### **Action 1-6 : Maintenir l'offre d'accès aux droits**

Diagnostic initial- constats	Public visé
Des administrés peuvent connaître des difficultés de compréhension de l'organisation territoriale, et d'accès à leurs droits	Tout public
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
Faciliter les démarches des usagers Favoriser l'inclusion de tous les publics	Accueil inconditionnel de proximité : garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée  Mise en place d'un guichet unique de la petite enfance (RPE)
	Échéances de réalisation
	2022-2026
Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
Service vie sociale Relais petite Enfance	Réduire les inégalités d'accès aux services et aux droits Développer des services vers les usagers
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF	Nombre de sollicitation du RPE Nombre de personnes se présentant à l'accueil de l'action sociale

## Enfance

**AXE : Favoriser l'accueil de tous les enfants dans de bonnes conditions pour faciliter les apprentissages scolaires et les activités périscolaires et extrascolaires**

**Action 2 - 1 : Construction d'un groupe scolaire « Les Parrières » avec locaux périscolaires**

Diagnostic initial- constats	Public visé
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte le développement de la ville et l'augmentation démographique</li> <li>• Désengorger les écoles existantes</li> <li>• Evolution de la sectorisation scolaire</li> <li>• Créer un lien entre les quartiers existants et les futurs logements avec un équipement public structurant</li> <li>• Prendre en compte des orientations de l'Éducation Nationale (instruction obligatoire à 3 ans, limitation des classes de 24 élèves sur certains niveaux de manière progressive).</li> </ul>	3 à 11 ans (soit environ 350 enfants)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
Création d'un groupe scolaire de 12 classes avec le positionnement de classes intermédiaires entre l'école maternelle et l'école élémentaire	Étude démographique programmiste / cahier des charges et des besoins Consultation des usagers (enseignants, parents d'élèves, animateurs personnel restauration ) Appel d'offres / architectes Début des travaux fin d'année 2023
Intégrer dès la conception du bâtiment une démarche environnementale cohérente.	<b>Échéances de réalisation</b>
Identifier des espaces scolaires et des espaces périscolaires mutualisables	Rentrée scolaire 2025 / 2026
Mise en place d'un self au niveau de la restauration en élémentaire	
Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
Responsable Pôle Action scolaire / Périscolaires / Administration générale / Services Techniques Direction restauration municipale et service d'entretien	Capacité à accueillir les enfants dans de bonnes conditions pour l'instruction scolaire et les apprentissages de base Des meilleures conditions pour la prise du déjeuner Proposer un mode de garde éducatif de qualité pour les parents qui travaillent le matin et le soir  Favoriser des espaces spécifiques pour l'expression et la créativité des enfants
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Enseignants / Directeurs d'école / Inspection Académique / CAF / DDCS Parents d'élèves	Satisfaction des utilisateurs (enseignants / animateurs / Atsem / personnel d'entretien et de restauration pour répondre aux missions qui leur incombent. Bonne identification des espaces par les enfants et les parents Qualité acoustique dans les espaces collectifs (restauration, salle communes, toilettes)



## Enfance

**AXE : Favoriser l'accueil de tous les enfants dans de bonnes conditions pour faciliter les apprentissages scolaires et les activités périscolaires et extrascolaires**

**Action 2 - 2 Poursuivre l'accompagnement des enseignants dans la pratique d'activités sportives et culturelles à l'école**

Diagnostic initial- constats	Public visé
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les actions transversales engagées sur l'ensemble des écoles saranaïses et les services de la ville.</li> <li>• Répondre au programme de l'éducation nationale et aux orientations des ministères des sports et de la culture pour favoriser la pratique d'activités sportives et d'activités culturelles au sein du milieu scolaire</li> <li>• Manque de connaissance de certains enseignants dans l'initiation à une pratique sportive</li> <li>• Peu de garçons à la pratique de la danse au sein de l'école municipale de danse (faire changer les représentations)</li> <li>• Nécessité pour chaque enfant de savoir nager en rentrant au collège (orientation EN)</li> </ul>	<p>Élèves des écoles maternelles et élémentaires de Saran</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
Répondre aux orientations de l'éducation nationale (via PEDT / Projet Éducatif Global de la ville)	Programmation de séances sportives sur l'année scolaire par cycles et par spécificités sportives.
Répondre à la demande et aux besoins des enseignants via le projet de classe	Découvertes des instruments. Réalisation de projets spécifiques pour la musique (ex : chorale) en lien avec le projet de classe de l'enseignant.
Favoriser les apprentissages fondamentaux (course – sauts – lancers) savoir faire du vélo / savoir nager.	Intervention sur projets de professeurs de danse
Favoriser la découverte d'un artiste et de son œuvre / initier les enfants à une création artistique.	Convention avec les classes pour la médiathèque / créneaux fixés pour chaque école.
Favoriser l'accès à la lecture et au fonctionnement d'une médiathèque	Créneaux proposés aux enseignants pour des ateliers créatifs à la galerie du château
Initier les enfants à la pratique du chant, de la musique et de la danse par des créations collectives	
Responsables de l'action Et services mobilisés	Échéances de réalisation
Responsable du Pôle Action scolaire / périscolaire	Année scolaire (continuité tous les ans)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducateurs sportifs de la ville (terrestre / nautique)</li> <li>• 1 professeure de musique (dumiste)</li> <li>• 1 professeure de danse</li> <li>• Bibliothécaires</li> <li>• 1 agent Ateliers Exposition Galerie du Château</li> </ul>	Résultats attendus
	Une complémentarité technique aux apprentissages scolaires pour faciliter les acquis chez l'enfant
	Une collaboration et une cohérence éducative entre enseignants et personnel de la ville
	Une motivation des enfants à poursuivre une activité sportive ou culturelle hors temps scolaire. (écoles municipales, associations...)
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Éducation Nationale DRAJES CAF	Évaluation du savoir nager par un test de natation. Capacité aux enseignants à réaliser l'activité sans l'aide d'un intervenant municipal. Capacité chez les enfants à trouver un équilibre avec les savoirs (intellectuel) et capacités motrices et physiques. (bilan annuel réalisé en lien avec le PEDT)

## **Enfance**

**AXE : Favoriser l'accueil de tous les enfants dans de bonnes conditions pour faciliter les apprentissages scolaires et les activités périscolaires et extrascolaires**

**Action 2 -3 : Favoriser l'accompagnement des enfants en difficulté dans les apprentissages scolaires**

Diagnostic initial- constats	Public visé
Niveau des acquis de base inférieur au résultat attendu et souhaité par l'EN. Manque d'autonomie des enfants dans la réalisation de leurs devoirs Difficulté d'accompagnement de certains parents (non maîtrise de la langue française et de l'écrit)	6 à 11 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
Identifier les enfants en plus grandes difficultés  Constitution de petits groupes pour faciliter les échanges et l'écoute  Accompagnement individuel de chaque enfant (méthodologie / organisation du travail)	16h30 - 17h00 goûter 17h00 - 18h00 sur chaque les écoles élémentaires de Saran 18h00 - 18h30 : Accueil périscolaire possible
	Échéances de réalisation
	Année scolaire / pérennité de l'action
Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
Enseignants volontaires rémunérés par la ville Responsable Pôle Action scolaire / périscolaire	Une meilleure organisation du travail des élèves Une prise d'autonomie dans les méthodes Une reprise de confiance en soi de l'élève Une motivation à venir à l'école
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Enseignants des écoles de Saran Parents des élèves	Nombre d'enfants concernés Implication des enfants / assiduité Implication des parents / intérêt Evolution dans les apprentissages

## **Enfance / Jeunesse**

**AXE Favoriser l'Éducation Populaire par la prise en compte de tous les enfants dans les activités culturelles et sportives**

**Action 2 - 4 Favoriser la continuité d'une pratique sportive et / ou culturelle sur les temps périscolaires et extrascolaires**

Diagnostic initial- constats	Public visé
<p>École municipale de Sport (EMS): 193 familles / 233 enfants</p> <p>École Municipale de Musique et de Danse (EMMD) :</p> <p>Musique : 254 familles / 211 enfants</p> <p>Danse : 128 familles / 129 enfants (1 seul garçon)</p>	6 - 17 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
<p>Faciliter l'accès pour tous les jeunes à des activités culturelles et sportives (tarifs adaptés)</p> <p>Diversifier les méthodes pédagogiques</p> <p>Amener l'enfant dès le plus jeune à découvrir, redécouvrir l'activité sportive sous forme ludique. Au sein d'un sport collectif ou d'un sport individuel</p> <p>Proposer un cursus et un enseignement aux enfants / jeunes par des cours de formation musicale et instrumentale de manière individuelle et collective.</p> <p>Faciliter la découverte du monde du spectacle par l'accès de la rencontre de la diffusion artistique</p>	<p>Au sein des équipements sportifs, de l'école de musique et de danse et des Accueils Collectifs de Mineurs pour l'initiation à la musique.</p> <p>soir / mercredi / + samedi pour l'EMM</p>
	Échéances de réalisation
	<p>Années scolaires 2022 / 2023 2023 / 2024 2024 / 2025</p>
Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
<p>Service des sports / éducateurs sportifs</p> <p>Directrice de l'école de Musique et de Danse</p> <p>Professeurs de Musique et de danse.</p> <p>Centres de loisirs le mercredi (dans le cadre du PEDT – Plan mercredi) Musique / découverte des instruments + chant /chorale / projets spécifiques</p> <p>Équitation</p>	<p>Une augmentation des enfants et des jeunes dans les activités municipales (EMS / EMMD)</p> <p>Un investissement dans la pratique</p> <p>Capacité à respecter des règles de jeux</p> <p>Assiduité dans l'activité / évolution dans la pratique</p> <p>Plaisir de participer et de jouer</p> <p>Capacité motrice et de coordination</p> <p>Capacité de concentration et d'écoute</p> <p>Esprit d'équipe et de respect mutuel</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Associations sportives (Union Sportive Municipale de Saran, Saran Loiret Athletic Club)</p> <p>Groupes musicaux / artistes</p> <p>Compagnies</p>	<p>Nombre de participants / âges</p> <p>Nombre de filles et de Garçons</p> <p>Durée dans la pratique</p>

## **Enfance / Jeunesse / Parents**

### **AXE : Favoriser la solidarité et les projets intergénérationnels**

**Action 2 - 5 : Soutenir une association solidaire dans l'accompagnement des personnes en grande précarité**

Diagnostic initial- constats	Public visé
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des enfants et des jeunes qui sont plus dans un système de consommation</li> <li>• Une augmentation de l'individualisme, du chacun pour soi</li> <li>• Une perte d'engagement des jeunes</li> <li>• La peur de l'autre / de ce qui est différent par manque de connaissance (préjugés / stigmatisation)</li> </ul>	Enfants et jeunes des structures municipales (6 - 17 ans) + parents
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
<p>Sensibiliser les enfants et jeunes à la notion de solidarité, du don de soi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte alimentaire</li> <li>• Fabrication de produits d'hygiène</li> <li>• Fabrication de produits alimentaires</li> </ul> <p>Participation des jeunes des quartiers à des maraudes            Mise en place d'une chorale pour la période de Noël (enfants ACM Pagnol le mercredi)            Diffusion théâtrale : « Lettres sans abri » au théâtre municipale            Exposition dédiée aux personnes sans-abris</p>	<p>1 coordinatrice du projet            1 groupe de travail inter-services.            Actions au sein des Accueils collectifs de Mineurs / Péricolaires / Quartiers            Extrascolaire (vacances scolaires) – Péricolaire (soirs 17h00 / 18h30 et mercredis)</p>
	Échéances de réalisation
	2023 – 2026
Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
<p>Coordinatrice du Projet : Directrice Centre Marcel Pagnol (6 - 8 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle Culturel / École de Musique / médiathèque</li> <li>• Pôle Action scolaire / péricolaires</li> <li>• Pôle Enfance / Relais de quartiers</li> <li>• Service restauration</li> </ul>	<p>Pour l'enfant / Jeune : une prise en compte de son environnement de proximité et des personnes qui se côtoient            Un regard bienveillant sur les personnes en difficulté            Prise de conscience des besoins prioritaires (vitaux)            Capacité à s'engager, prendre des initiatives            Changer leur regard sur les personnes SDF</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Association Orléanaise « Les mains tendues »</p> <p>Maraîcher à proximité du Centre de Loisirs M. Pagnol            Les familles des enfants</p>	<p>Nombre de personnes volontaires dans les animations            Implication dans les activités (intérêt, bienveillance / écoute..)            Satisfaction des bénéficiaires            Poursuite de l'engagement des jeunes</p>

## **Enfance / Jeunesse / Familles**

### **AXE Favoriser le respect de l'environnement et de la nature**

**Action 2 - 6 : Permettre aux enfants et aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences pratiques pour préserver la qualité de l'environnement et de la nature**

Diagnostic initial- constats	Public visé
<p>Faire prendre conscience aux enfants et jeunes que la terre est un patrimoine commun transmis de génération en génération et qu'il est nécessaire de respecter et maintenir la qualité de l'environnement.</p> <p>Répondre aux nouveaux besoins en lien avec les contraintes environnementales (pollutions, réchauffement climatique, ..)</p>	<p>Publics enfance / jeunesse sur l'ensemble des structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relais de quartiers (+ familles)</li> <li>• Accueils Collectifs de Mineurs (vacances de 3 à 14 ans)</li> <li>• Écoles / périscolaire mercredi (3 à 11 ans)</li> </ul>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
<p>Organiser des balades écocitoyennes avec les enfants / jeunes / parents au sein des quartiers</p> <p>Améliorer le tri-sélectif et le recyclage au sein des structures municipales</p> <p>Proposer une aide-aux vacances spécifique pour des séjours de vacances avec la thématique environnement et nature (adressé aux familles les plus défavorisées)</p> <p>Actions municipales espaces verts en direction des écoles</p> <p>Proposer aux enfants des ACM, écoles des activités équestres</p> <p>Mise en place d'un projet par accueil périscolaire sur la nature et l'environnement</p>	<p>3 balades dans l'année pour la population saranaise pour effectuer le ramassage des déchets sur les quartiers de la ville</p> <p>Tri-sélectif organisé au sein de la restauration pour les écoles et les ACM</p> <p>Stages équestres le mercredi, pendant les vacances scolaires pour des groupes d'enfants restreints.</p>
	Échéances de réalisation
	<p>2020 - 2026</p> <p>Vacances d'été pour l'aide aux vacances spécifique</p>
Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
<p>Responsables Pôle Action scolaire / périscolaire et Pôle Enfance / relais de quartiers</p> <p>Coordinatrice Périscolaire</p> <p>Coordinatrice Relais de quartiers</p> <p>Service Vie sociale de la ville (Parole d'habitants)</p>	<p>Modification des comportements des enfants, des jeunes et des parents dans leurs pratiques journalières.</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orléans Métropole</li> <li>• USM Centre équestre</li> <li>• Œuvres Universitaires</li> </ul> <p>Associations spécialisées : Aabraysie, La luciole, Ethicompost .</p>	<p>Nombre de participants</p> <p>Continuité de l'action de manière individuelle (sans organisation formelle)</p> <p>Implication des enfants / Jeunes / parents</p> <p>Sensibilisation et communication poursuivies par les différents acteurs</p>

## JEUNESSE

**AXE Accueillir dans de bonnes conditions les jeunes des quartiers au sein des locaux (relais de quartiers)**

**Action 2 - 7 Favoriser l'écoute des jeunes tout en respectant des règles communes de la vie en collectivité**

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public visé</b>
<p>Difficulté à toucher des adolescents dans des activités pérennes                  Difficulté à mixer les âges au sein des locaux                  Difficulté à mixer les activités (filles/garçons)                  Nécessité de prendre en compte les différentes cultures                  Adapter les horaires d'ouverture des relais de quartiers aux rythmes des jeunes (journée scolaire)                  Difficulté des jeunes à prendre une adhésion / s'engager.                  Locaux inadaptés sur le quartier du Bourg pour recevoir un public diversifié (âge / mixte G/F)</p>	<p>11 – 17 ans</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre Descriptif action</b>
<p>Trouver un équilibre entre Accueil libre (écoute des envies /besoins) et Activités structurées (cadre formalisé). Passer de l'envie à un acte citoyen (transformer la prise d'initiatives en actions concrètes et durables)</p> <p>Favoriser la cohabitation des tranches d'âges et des publics par une programmation d'activités internes et externes à la structure (relais de quartier)</p> <p>Rencontre Jeunes / élus sur des thématiques de société (ex : utilisation des outils numérique / risques des écrans, réseaux sociaux, cyber harcèlement)</p> <p>Mise en place de camps / séjours de manière autonome, avec l'accompagnement d'un animateur</p> <p><u>Appel à projet</u> : capacité à présenter et défendre un projet devant les responsables de service et les élus de la ville.</p>	<p>Programmation d'activités en concertation avec les jeunes (mercredi / samedi) + Club Ados l'été.</p> <p>Accueil libre pour écouter et parler avec les jeunes. Les accompagner vers une activité, un projet</p>
	<b>Échéances de réalisation</b>
	<p>Années scolaires et extrascolaires 2023 - 2026</p>
<b>Responsables de l'action Et services mobilisés</b>	<b>Résultats attendus</b>
<p>Responsable Pôle relais de quartier / Coordinatrice relais de quartier                  Point information Jeunesse, Club mécanique, service des sports, service vie sociale, centre nautique</p>	<p>Répondre aux besoins des différents publics                  Un respect des règles de vie collective des jeunes                  Des locaux adaptés pour l'accueil mixte (Filles / Garçons) et des animations spécifiques</p>
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<p>Bailleurs sociaux, Associations de quartiers, Foyer Résidence Georges Brassens, Secours Populaires, Associations sportives, culturelle, prestataires de service</p>	<p>Nombre de diversité des publics (enfants/ Jeunes)                  Nombre de filles / Garçons dans les activités                  Durée de présence sur le relais de quartier                  Durée dans l'activité                  Prise d'initiatives des jeunes / Engagement dans un projet.</p>

## **Jeunesse/Parentalité**

**AXE Favoriser l'accompagnement des collégiens dans leurs études pour une réussite scolaire**

**Action 2 - 8 Apporter aux jeunes des méthodes et des approches susceptibles de faciliter leurs compétences (savoirs / savoir-faire / savoir-être) grâce au CLAS**

Diagnostic initial- constats	Public visé
<p>Jeunes en décrochage scolaire au niveau des deux collèges            Parents éloignés du suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s)            Nécessité d'adapter une pédagogie différenciée par rapport aux collèges, ouverte sur la créativité la prise d'autonomie et la collaboration.</p>	<p>Publics 11 – 14 ans            Leurs parents</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
<p>Faciliter la prise d'autonomie des jeunes dans l'organisation de leurs devoirs scolaires.</p> <p>Élargir le centre d'intérêt des jeunes, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture culturelle, sociale et économique de l'environnement proche</p> <p>Favoriser l'implication des parents dans la co-éducation et le soutien aux jeunes.            Renforcer leurs compétences pour faciliter le suivi de leur(s) enfant(s)</p>	<p>Coordinatrice CLAS            Constitution de groupes d'élèves            deux séances hebdomadaires d'accompagnement des jeunes (2 x 2h00)            Mise en place d'une pédagogie différenciée autour d'activités ludiques, artistiques, culturelles, sportives et scientifiques</p>
	Échéances de réalisation
	<p>Année scolaire / renouvellement annuel</p>
Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
<p>Responsable pôle enfance / relais de quartiers            Pôle culturel de la ville</p>	<p>Motivation des jeunes à venir au collèges            Des prises d'initiatives dans la vie du collège            Un intérêt partagé et une écoute active (parents/jeune)            Des résultats scolaires en évolution pour chaque jeune.            La réussite au brevet du collège.</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>CAF – Collège Montjoie et Collège J. Pelletier            + partenaires selon projets</p>	<p>Capacité des jeunes à s'organiser dans leur travail scolaire            Capacité à prendre des initiatives individuelles et collectives            Capacité à communiquer au sein du groupe            Implication des parents dans le parcours scolaire de leur enfant            Modes d'implication (de Quels ordres ?)</p>

## **Jeunesse**

### **AXE Sensibiliser les jeunes aux nouveaux besoins environnementaux et au respect de la nature**

#### **Action 2 - 9 Sensibiliser les jeunes sur les énergies renouvelables et aux nouveaux déplacements urbains au sein du club mécanique**

Diagnostic initial- constats	Public visé
<p>Répondre aux nouveaux besoins en lien avec les contraintes environnementales (pollutions, réchauffement climatique, nuisances sonores ...)</p> <p>Rendre acteur les préadolescents / adolescents et jeunes adultes dans l'évolution des nouvelles technologies : Passer de la mécanique à l'électrique</p> <p>Favoriser la prévention routière avec les nouvelles pratiques (déplacements doux / vélo / trottinette électrique)</p>	<p>Publics 12 – 25 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Club Mécanique</li> </ul>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
<p>Sensibilisation des jeunes aux déplacements doux sur la zone du clos vert (balade à vélo, observation de la nature)</p> <p>Prévention sur la conduite avec la participation de la Police Municipale et l'école des Murlins (piste du club mécanique)</p> <p>Fabrication d'une éolienne et d'un four solaire (se servir de nouvelles énergies pour faire fonctionner les moyens de déplacement + équipements de la structure)</p> <p>Favoriser l'apprentissage des jeunes sur la réparation d'un vélo</p>	<p>Toute l'année au sein du club mécanique Animation de proximité au sein des quartiers</p>
	Échéances de réalisation
	<p>2023 - 2026</p> <p>Période de vacances scolaires</p>
Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
<p>Responsable Pôle enfance / relais de quartiers Responsable du club mécanique + animateurs Animateurs relais de quartiers</p> <p>Police Municipale</p>	<p>modification des comportements des enfants et des jeunes dans leurs pratiques journalières.</p> <p>Faire respecter le code de la route et faire prendre conscience des risques encourus pour soi et pour les autres,</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Auto-école des Murlins</p>	<p>Nombre de jeunes impliqués. Âges, lieux d'habitation Mixité dans l'activité (genre) Modes d'implication (de Quel ordre ?) Nombre d'activités en lien les nouvelles énergies Nombre de partenaires impliqués / de Quelle manière ? Nombre de services de la ville en collaboration sur les activités</p>



## **Parentalité**

**AXE : Favoriser l'accompagnement à la parentalité dans les actes d'incivilité**

**Action 2 - 10 : Favoriser le suivi des enfants en difficulté au sein des structures municipales**

Diagnostic initial- constats	Public visé
<p>Incivilité en augmentation dans les écoles et au sein des structures de la ville</p> <p>Manque de communication et d'information entre les différents co-éducateurs sur une même problématique</p> <p>Manque de cohérence pour les parents qui reçoivent différentes interpellations sur une même problématique.</p> <p>Manque de formation du personnel de la ville</p>	<p>Enfants 3 à 16 ans</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
<p>Individualiser le suivi de l'enfant à des besoins spécifiques</p> <p>Participer à l'équipe éducative de l'école au niveau des accueils périscolaires</p> <p>Apporter une cohérence éducative entre les différents co-éducateurs</p> <p>Apporter un soutien aux personnels par une meilleure communication transversale et par des formations spécifiques</p> <p>Simplifier les démarches pour les parents et les accompagner vers des personnes compétentes</p> <p>Apporter une cohérence éducative du suivi des enfants sur l'ensemble des structures municipales fréquentés par ces derniers</p>	<p>Maintien d'une complémentarité éducative et des échanges avec l'équipe enseignantes</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail sur les échanges de pratiques professionnelles au niveau des agents de la ville</p> <p>Formations des personnels de la ville sur la gestion des conflits et sur des formations spécifiques selon la demande individuelle d'un agent.</p>
	Échéances de réalisation
	<p>2023 en continue jusqu'à 2026</p>
Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
<p>Responsable Pôle Action scolaire /périscolaire et responsable Pôle enfance</p> <p>Service vie sociale de la ville / éducateurs spécialisés</p>	<p>L'amélioration du suivi des enfants et une cohérence d'intervention au niveau des différents co-éducateurs (parents, enseignants, animateurs, éducateurs...)</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Relais pris par le service vie sociale de la ville (lien avec les parents et le conseil départemental selon les situations).</p>	<p>Nombre d'enfants concernés sur l'année scolaire et sur quels structures</p> <p>L'implication des parents dans le suivi de leur enfant</p> <p>L'implication de l'enfant dans la résolution du problème</p>

**Animation de la Vie Sociale**  
**AXE Favoriser le lien social dans les quartiers**

**Action 2 - 11** Faire se rencontrer les gens, apprendre à avoir un autre regard sur son environnement, sa ville, son quartier, ses voisins.

Diagnostic initial- constats	Public visé
<p>Un manque de mixité sociale dans les relais de quartiers (collectifs / pavillons). Public spécifique.</p> <p>Un manque de connaissance des publics pluriculturels au niveau des habitants. Manque de relations socio-culturelles</p> <p>Un manque de relations intergénérationnelles au sein des quartiers</p> <p>Peu de présences féminines au sein des activités</p> <p>Une nécessité de garder du lien avec les parents pour le suivi des enfants et des jeunes fréquentant les relais de quartiers.</p>	Tous publics
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
<p>Favoriser la cohabitation des tranches d'âges et des publics sur les relais de quartiers</p> <p>Renforcer les déplacements des animateurs au sein des quartiers, aller au contact des habitants en proposant des animations mixtes et ludiques</p> <p>Favoriser la mise en place de fêtes de quartiers et favoriser l'implication des parents, des bailleurs sociaux et des associations dans les animations proposées</p>	<p>Mise en place d'animations de proximité (2h00) par les animateurs qui s'adaptent au public en présence. (vacances scolaires et plus particulièrement l'été).</p> <p>3 fêtes de quartier organisées chaque année (Quartier Bourg / Quartier Vilpot / Quartier Chêne-Maillard).</p>
	Échéances de réalisation
	2023 - 2026
Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
<p>Responsable Pôle relais de quartier / Coordinatrice relais de quartier</p> <p>Service Vie Sociale (Parole d'habitants)</p> <p>Point information Jeunesse, Club mécanique</p>	<p>Un mieux-vivre entre les habitants (Jeunes / adultes / personnes âgées)</p> <p>Un intérêt pour autrui</p> <p>Un esprit solidaire et respectueux de chaque culture.</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Bailleurs sociaux, Associations de quartiers, Foyer Résidence Georges Brassens, Secours Populaires, Associations sportives ...</p>	<p>Nombre de personnes dans les animations</p> <p>Nombre de filles / Garçons dans les activités</p> <p>Personnes rencontrées dans les animations de proximité (questions posées – intérêt pour la vie municipale)</p>

## Animation de la Vie Sociale

### AXE : Favoriser la Culture pour TOUS et la rendre accessible

**Action 2 - 12** Développer la culture hors les murs, au cœur du territoire et des quartiers au bénéfice de l'ensemble des saranais de toutes conditions

Diagnostic initial- constats	Public visé
<p>Le manque de la diversité des publics au sein des structures culturelles (exposition, médiathèque, théâtre, École de musique et de danse...)</p> <p>Une perte de lien social pour certaines familles suite à la pandémie (covid)</p> <p>Nécessité de dynamiser les quartiers pour favoriser les rencontres entre les habitants.</p> <p>Favoriser les rencontres intergénérationnelles (éviter l'isolement)</p>	<p>Tous les publics de toutes cultures et de toutes catégories sociales</p> <p>Public populaire des quartiers (parents / enfants / jeunes)</p> <p>Public des logements sociaux (collectif) et pavillons.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
<p>Réduire les inégalités d'accès à la culture Apporter la culture au plus près des habitations au sein des quartiers</p> <p>Aller au devant d'un public</p> <p>Favoriser la curiosité et l'envie de découvrir des spectacles dans la rue sur des espaces urbains</p> <p>Favoriser le lien social et la mixité culturelle autour d'une animation de proximité (cyclo-spectacle, spectacles hors les murs, été en fête, histoires pour les grandes oreilles, les « mardis ciné » de l'été, médiathèque en vadrouille avec son triporteur, animations de quartiers, été en fête.</p>	<p><u>Programmation culturelle annuelle:</u></p> <p>Groupe de travail inter-services</p> <p>Spectacles / contes / théâtre de rue / lectures</p> <p>Animations au sein des quartiers par les bibliothécaires, des prestataires de service, les professeurs de musique, les animateurs de la ville.</p>
	Échéances de réalisation
	Actions annuelles programmées
Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
<p>Pôle culturel / Service vie sociale / Médiathèque</p> <p>Relais de quartiers.</p>	<p>Mobilisation de la population pour découvrir différentes pratiques culturelles</p> <p>Créer des temps de convivialité entre les habitants / les rendre acteurs ou spectateurs pour créer du bien-être ou un lâcher-prise sur leur quotidien.</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Troupes de théâtre, conteurs, musiciens, arts de la rue...</li> <li>• Bailleurs sociaux</li> <li>• Théâtre de la Tête Noire</li> </ul>	<p>Nombre de personnes</p> <p>La diversité des publics (mixité, âges, cultures..)</p> <p>La régularité des publics sur les animations</p> <p>L'inscription dans des activités culturelles (sur la ville). Médiathèque, visiteurs expositions « Galerie du Château », école de musique et de danse....).</p>

## **Jeunesse**

### **Axe : Favoriser le sport dans les quartiers**

#### **Action 2 - 13 Mettre en place des actions à destination des publics éloignés de la pratique sportive**

Diagnostic initial- constats	Public visé
<p>Peu d'actions sportives menées de manière régulière au sein des quartiers</p> <p>Répondre aux besoins des problèmes de santé et du surpoids chez certains jeunes</p> <p>L'isolement des jeunes à leur domicile pour la pratique de jeux vidéo. Pratique plus individuelle que collective / une rupture du lien social</p>	<p>Public 6 – 17 ans</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
<p>Favoriser le lien social par la pratique collective d'un sport</p> <p>Favoriser le respect des règles des jeux sportifs collectif</p> <p>Favoriser l'estime du jeune et sa confiance.</p> <p>Donner l'envie de rejoindre un club sportif pour une pratique régulière et accompagnée</p> <p>Favoriser le sport pour une bonne santé physique et mentale</p>	<p>Diagnostic à réaliser sur la pratique sportive des jeunes des quartiers et des jeunes au sein des relais de quartiers</p> <p>Projet transversal « sport quartier » à définir avec le service relais de quartier et le service des sports</p>
	Échéances de réalisation
	<p>2023 – 2026</p> <p>Périodes de vacances scolaires</p>
Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
<p>Responsable du service des sports / éducateurs sportifs</p> <p>Responsable coordinatrice de quartier + animateurs sportifs</p> <p>Responsable du centre nautique</p>	<p>Une mobilisation des jeunes pour une activité physique</p> <p>Un esprit solidaire et collaboratif entre les jeunes</p> <p>Une motivation pour la pratique d'une activité</p> <p>Le goût de l'effort et le dépassement de soi dans l'atteinte d'un objectif personnel</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations et Clubs sportifs de la ville</li> <li>• Fédérations sportives</li> <li>• Clubs sportifs hors commune avec une activité sportive non pratiquée au sein de la ville et/ou innovante.</li> <li>• Sportifs de haut niveau</li> </ul>	<p>Nombre de jeunes touchés</p> <p>Mixité (filles / garçons)</p> <p>Régularité dans la pratique sportive choisie par le jeune</p> <p>Inscription dans un club sur du court terme / moyen terme / long terme</p>

## ENFANCE

**AXE : Favoriser l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap dans les structures municipales (ACM / écoles de musique et de danse / stages sportifs...)**

**Action 2 - 14 : Mise en place d'un suivi depuis la demande des parents à l'intégration de l'enfant au sein de la structure**

Diagnostic initial- constats	Public visé
<p>Difficulté à répondre à toutes les demandes des parents</p> <p>Manque de cohérence dans le premier accueil et le suivi au sein de la structure</p> <p>Manque de formation du personnel</p> <p>Manque de communication entre les différents professionnels et les parents (santé, écoles, crèche, accueils de loisirs, périscolaires.)</p> <p>Manque de relation partenariale pour optimiser le fonctionnement et la démarche de l'accueil.</p>	6 à 11 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre Descriptif action
<p>Rencontrer les parents pour le premier accueil, identifier les besoins de l'enfant pour une bonne intégration</p> <p>Accompagnement d'un agent de la ville selon les besoins de l'enfant sur la journée au sein des ACM.</p> <p>Mise en place de formations autour du handicap pour le personnel de la ville (animateurs, ATSEM, professeurs de musique / danse...)</p> <p>Sensibiliser les familles aux différents types de handicaps par des conférences / débats</p>	<p>Groupe de travail entre professionnels de la ville. Comité de pilotage (Élus / Groupe de travail) Recrutement d'un agent pour les suivis spécifiques.</p>
	Échéances de réalisation
	2020 – 2026 ( en continu période extrascolaire)
Responsables de l'action Et services mobilisés	Résultats attendus
<p>Responsable pôle Action scolaire / Périscolaire</p> <p>Responsable Pôle Enfance / relais de quartiers</p> <p>Responsable Handicap de la ville</p>	<p>Une meilleure identification des possibilités d'accueil en lien avec le handicap de l'enfant.</p> <p>Une bonne intégration des enfants porteurs d'un handicap au sein des structures municipales.</p> <p>Une meilleure connaissance des différents handicaps par le personnel de la ville et par les familles accueillies</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Caf (Aide financière « Le Fond Publics et Territoires »).</p> <p>Pôle Ressources Handicap 45 (CAF)</p> <p>Association HEO (Handicap Espoir Ostéopathie)</p> <p>Adapei 45</p>	<p>Nombre d'enfants concernés</p> <p>Continuité dans l'activité dans de bonnes conditions</p> <p>Implication des parents dans le suivi</p> <p>Nombre de formations réalisées / Nombre d'agents impliqués</p> <p>Nombre de partenaires impliqués dans le suivi</p>



## ***APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA PISTE DU CLUB MÉCANIQUE***

VILLE DE SARAN  
DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES LOISIRS  
N° DEL2210\_162

Il convient de mettre en place un règlement intérieur pour l'utilisation de la piste et des infrastructures du circuit du club mécanique.

Vu l'avis du Bureau Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le règlement intérieur pour l'utilisation de la piste et des infrastructures du circuit du club mécanique.

Ce règlement sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

-----  
*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*







## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

*L'utilisation de la piste et des infrastructures du circuit du club mécanique est conditionnée par l'acceptation sans réserve du présent règlement.  
Le non-respect de l'une des clauses de ce règlement sera sanctionné par l'exclusion immédiate du contrevenant.*

*Cet espace est la propriété de la ville de Saran. Il est strictement réservé aux adhérents du « Club Méca » pendant les horaires d'ouverture*

### **ARTICLE 1 - Responsabilité :**

*· Avant d'accéder aux circuits et à la piste chaque personne doit impérativement se présenter à l'équipe d'animation, afin de vérifier la validité de leur Adhésion Jeunesse.  
L'accès à la piste du circuit n'est possible qu'après avoir reçu l'autorisation du responsable de la structure .*

### **ARTICLE 2 - Respect de l'environnement :**

*· Nuisances sonores : chaque véhicule doit être équipé d'un silencieux en bon état.  
En cas de fuite sur le véhicule, celle-ci devra être réparée avant d'accéder à la piste.*

### **ARTICLE 3 - Sécurité des usagers :**

#### **3.1 - Règles générales**

*· Seuls les engins habilités par l'équipe du club mécanique à emprunter les circuits et la piste sont autorisés à franchir la barrière d'accès.  
Les personnes accompagnant les conducteurs ainsi que les visiteurs ne doivent en aucun cas se trouver sur les circuits matérialisés et la piste.  
· Les animaux doivent impérativement être tenus en laisse sur le club et sont interdits dans l'atelier.  
Le club ne saurait en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident survenant sur les circuits et la piste.*

#### **3.2 - Roulage**

*· Le port du casque est obligatoire.  
· Pour les motards, le blouson avec protections est obligatoire, gants et chaussures montantes sont également obligatoires.  
· Il est formellement interdit de s'arrêter et/ou de faire demi-tour sur la piste.  
· Le transport de passagers est interdit.  
· Le responsable de la structure est le seul habilité à donner accès à la piste ou à arrêter un conducteur ayant un comportement jugé dangereux.*

### **ARTICLE 4 - Dégâts :**

*· Tous les dégâts éventuels (balises, piquets de clôture et grillage, dégradations au niveau des locaux, etc. ....) seront facturés à l'adhérent sur la base d'un tarif de remplacement ou de remise en état.*

Date :

Signatures :

L'adhérent

Maryvonne HAUTIN  
Maire de Saran



## **FIXATION DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA 2ÈME TRANCHE DU LOTISSEMENT D'ACTIVITÉS ARTISANALES DE LA MOTTE PÉTRÉE**

**VILLE DE SARAN**  
**DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT**  
 N° DAM2210\_163

Par délibération n° 2016.118 du 27 mai 2016, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer au nom de la Commune, une demande de permis d'aménager pour un lotissement artisanal au lieu-dit « la Motte Pétrée », qui a été autorisé le 15 décembre 2016.

Ce lotissement, sous maîtrise d'ouvrage communale, comporte 58 lots à bâtir d'environ 1 500 m<sup>2</sup> chacun, ainsi qu'un îlot conservé en l'état qui pourrait à terme supporter 5 lots. Ces derniers nécessiteront toutefois, du fait de leur contiguïté avec la route d'Ormes, classée à grande circulation, une étude et une modification du PLU conformément aux articles L.111-6 à L.111-8 (ex L.111-1-4) du code de l'urbanisme.

En application de l'article 257 du code général des impôts ces cessions sont soumises à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.).

Considérant les dépenses foncières et les dépenses prévisionnelles de viabilisation des lots, sur la base d'un budget très légèrement excédentaire, il a été décidé par délibération du conseil municipal du 22 décembre 2017 de retenir 2 zones de prix en rapport avec la situation des lots :

	<b>Prix de vente HT</b> en euros par m <sup>2</sup>	<b>T.V.A sur le prix</b> en euros par m <sup>2</sup>	<b>Prix de vente TTC</b> en euros par m <sup>2</sup>
<b>Zone A</b> de 41 lots	<b>64 €</b>	12,8 €	76,80 €
<b>Zone B</b> de 22 lots le long de la rue de la Motte Pétrée	<b>81 €</b>	16,2 €	97,20 €

La commercialisation des 40 lots à bâtir de la 1<sup>ère</sup> tranche a débuté au printemps 2018. Au cours de la commercialisation, il a été constaté que le surplomb de la ligne électrique à Haute Tension réduisait le potentiel constructible de 4 lots. Aussi, par délibération n°DAM2107\_108 du 2 juillet 2021, le conseil municipal a décidé de modifier à la baisse le prix de vente de ces 4 terrains.

Actuellement l'ensemble de la 1<sup>ère</sup> tranche fait l'objet d'une vente (pour plus de 60%) ou d'une réservation. Les travaux de viabilisation de la tranche 2, ont été réalisés au début du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022. Afin de prendre en compte l'évolution du marché immobilier et l'évolution du coût des travaux d'aménagement, il est proposé d'actualiser à la hausse les prix de cession des 18 lots de cette seconde tranche.

Dans son avis en date du 13 septembre 2022, le pôle d'évaluation domaniale de la direction régionale des finances publiques estime la valeur vénale des biens situés en arrière-plan de la rue (zone B) à 67 €/m<sup>2</sup> et celle des biens situés en bordure de la rue (zone A) à 81 €/m<sup>2</sup>. Il précise qu'une marge d'appréciation de 10 % peut être admise sur ces valeurs.

Vu la commission de Finances du 5 octobre 2022,

Vu l'avis du Bureau Municipal,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de fixer le prix de vente des 18 lots de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement ainsi :

Zone de prix	Prix de vente HT en euros par m <sup>2</sup>	T.V.A sur le prix en euros par m <sup>2</sup>	Prix de vente TTC en euros par m <sup>2</sup>
<b>Zone A</b> de 13 lots (Lots 46 à 58)	<b>69,00 €</b>	13,80 €	82,80 €
<b>Zone B</b> de 5 lots (Lots 41 à 45) façade sur rue de la Motte Pétrée	<b>83,00 €</b>	16,60 €	99,60 €

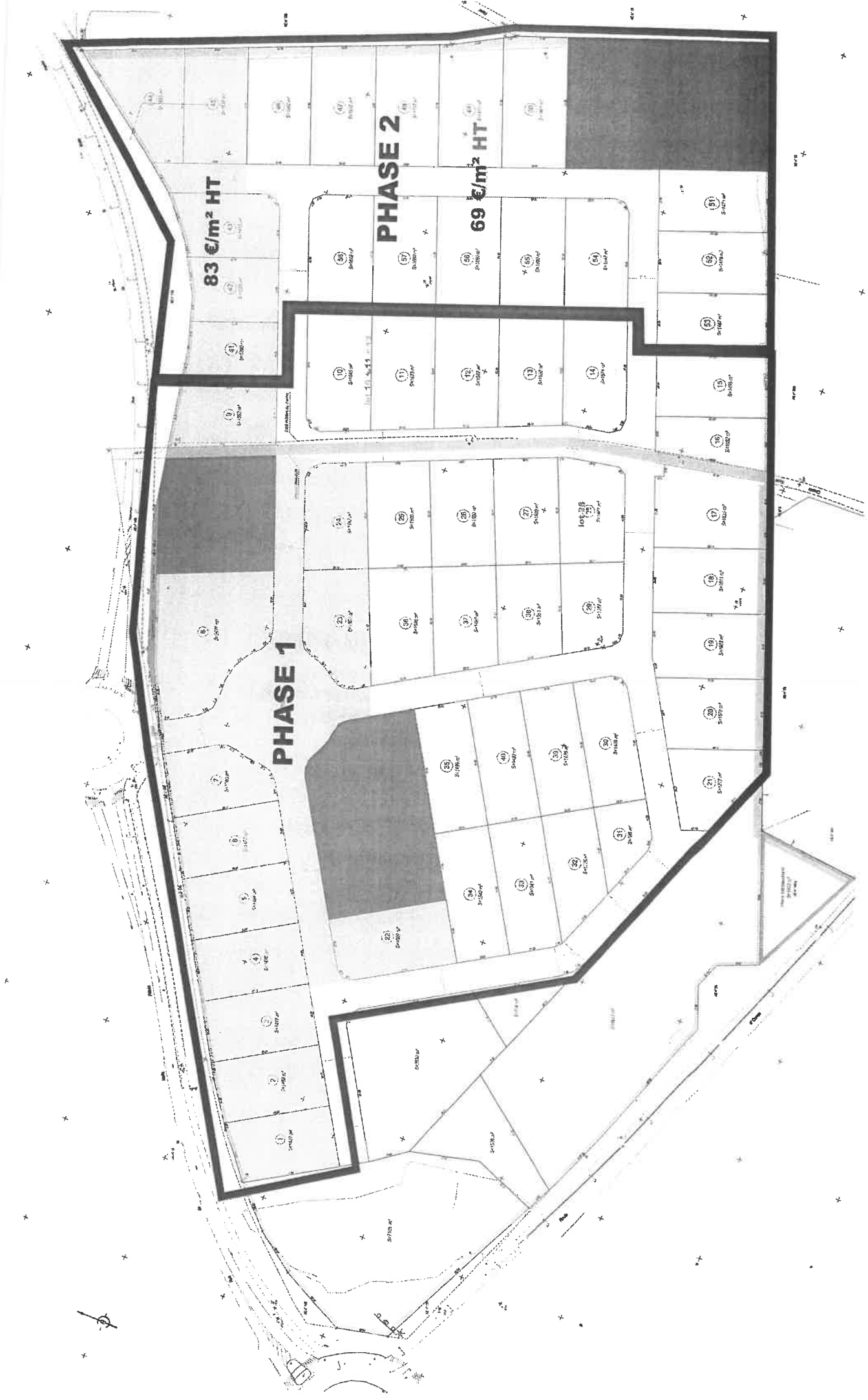
- Autorise le Maire ou son adjoint le représentant à signer les promesses de vente et les ventes ainsi que toutes les pièces relatives à la commercialisation de ces lots.

- Dit que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs ainsi que les frais de géomètre autres que ceux établis dans le cadre du permis d'aménager.

- Dit que les recettes seront inscrites au budget annexe Motte Pétrée.

-----  
*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FINANCES PUBLIQUES**

**Direction régionale des Finances publiques  
du Centre-Val de Loire et du département du Loiret**

**Division Missions Domaniales**

**Pôle d'évaluation domaniale**

Cité administrative Coligny – BAT P3

131 rue du Faubourg Bannier

CS 54211

45042 ORLEANS Cedex 1

Téléphone : 02 18 69 53 12

Mél. : drfip45.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 13/09/2022

Commune de Saran

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Aurore PLATAT

Téléphone : 02 18 69 53 61

Mél. : aurore.platat@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : OSE 2022-45302-66043 / DS n° 9755680

## **AVIS du DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE**

*Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers par  
les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics :*

*CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et*

*L.5722-3 et articles R correspondants*

**Désignation du bien : Terrains à bâtir industriels  
Adresse du bien : Zone d'activités « La Motte Pétrée » à Saran  
Département : Loiret**

### **1. SERVICE CONSULTANT**

Commune de Saran

Affaire suivie par Madame SERREAU Amandine

### **2. DATES DOSSIER**

Date de consultation : 02/09/2022

Date de réception : 02/09/2022

Date de visite : /

Date de dossier en l'état : 02/09/2022

### **3. OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession amiable, par la commune de SARAN, de 18 terrains à bâtir industriels (2<sup>e</sup> tranche) situés dans la zone d'activités de la Motte Pétrée à SARAN, à des artisans qui souhaitent s'installer.

### **4. DESCRIPTION DU BIEN**

Commune : Saran

Adresse : Rue Camille Claudel et rue André Lavrat

Références cadastrales et superficie du bien :

N° de lot	Parcelle	Superficie en m <sup>2</sup>
41	AE 305	1290
42	AE 306	1250
43	AE 307	1413
44	AE 308	1693
45	AE 309	1637
46	AE 310	1662
47	AE 311	1692
48	AE 312	1717
49	AE 313	1779
50	AE 314	1861
51	AE 316	1471
52	AE 317	1478
53	AE 318	1487
54	AE 358	1647
55	AE 359	1660
56	AE 360	1660
57	AE 361	1660
58	AE 362	1648
Total	18 lots	28 705 m <sup>2</sup>

Il s'agit de 18 terrains à bâtir industriels viabilisés d'une superficie moyenne de 1 600 m<sup>2</sup>, de forme rectangulaire, plats et situés pour certains en bordure de la rue de la Motte Pétrée (bénéficiant d'une bonne visibilité) et pour d'autres en retrait de cette rue.

## **5. SITUATION JURIDIQUE**

Nom du propriétaire présumé : La commune de Saran

Situation d'occupation : Libre de toute occupation

Conditions de la vente : Cession amiable

## **6. URBANISME ET RÉSEAUX**

Au Plan Local d'Urbanisme Métropolitain d'Orléans Métropole, approuvé le 07/04/2022 et rendu opposable aux tiers le 04/05/2022, ces parcelles sont situées en zone 1AU-AE1.

## **7. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

Méthode utilisée: La méthode par comparaison sera retenue. Elle consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à ceux à évaluer.

Compte tenu du marché immobilier local, de la situation des biens sur la commune et de leurs caractéristiques, la valeur vénale de ces terrains est estimée à :

- 81 €/m<sup>2</sup> pour les terrains situés en façade de la rue de la Motte Pétrée

- 67 €/m<sup>2</sup> pour les terrains situés en retrait de la rue de la Motte Pétrée

Il est précisé qu'une marge d'appréciation de - 10 % peut être admise.

N° de lot	Parcelle	Superficie en m <sup>2</sup>	Valeur par m <sup>2</sup>	Valeur vénale du terrain
41	AE 305	1290	81 €	104 490 €
42	AE 306	1250	81 €	101 250€
43	AE 307	1413	81 €	114 453 €
44	AE 308	1693	81 €	137 133 €
45	AE 309	1637	81 €	132 597€



46	AE 310	1662	67 €	111 354 €
47	AE 311	1692	67 €	113 364 €
48	AE 312	1717	67 €	115 039 €
49	AE 313	1779	67 €	119 193 €
50	AE 314	1861	67 €	124 687 €
51	AE 316	1471	67 €	98 557 €
52	AE 317	1478	67 €	99 026 €
53	AE 318	1487	67 €	99 629 €
54	AE 358	1647	67 €	110 349 €
55	AE 359	1660	67 €	111 220 €
56	AE 360	1660	67 €	111 220 €
57	AE 361	1660	67 €	111 220 €
58	AE 362	1648	67 €	110 416 €
<b>Total</b>	<b>18 lots</b>	<b>28 705 m<sup>2</sup></b>		<b>2 025 197 €</b>

#### **8. DURÉE DE VALIDITÉ**

La durée de validité de cet avis est fixée à un an.

#### **9. OBSERVATIONS**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques,  
et par délégation



Laure CHENICLET

Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques



## *Informations :*

**Maryvonne Hautin :**

- Informe qu'elle a pris l'initiative d'une réunion publique sur l'urbanisme qui aura lieu à la salle des fêtes le 15 novembre. Un dossier complet sera présenté en parallèle dans le magazine Repères en novembre.
- Revient succinctement sur les inondations de la veille en raison d'un phénomène orageux intense.

**Gérard Vesques :**

Demande que les élus d'opposition puissent bénéficier d'une indemnité pour compenser leurs déplacements. Ce serait symbolique, mais compenserait l'effort des élus en activité.

**Maryvonne Hautin :**

Lui répond que cette demande sera étudiée.

**Sylvie Dubois :**

Rappelle à l'assemblée qu'à l'occasion de l'opération « Octobre Rose », il convient d'inciter ses proches au dépistage du cancer du sein.

La séance est levée à 19h38.